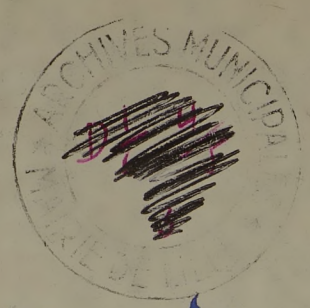


106/152

Procès Verbaux



Commission de Sécurité

3^e mandat Salengro 1935/1936

mandat Saint Venant 1936/1940

Conseil d'Administration
Réunion du 7 OCT 1935
M. PLANQUE



Deuxième Direction - Service des Bâtiments
Commission de Sécurité

Procès-Verbal de la réunion du 24 Août 1935
Visite de la Foire Champ de Mars et Esplanade



MM. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 24 Août 1935 à la Foire du Champ de Mars et Esplanade, sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents : MM. Domsin, Président; Arquembourg, Bour, Coolen, Cramette, Delemer, Lallau, Lesaffre, Lombart, Martin, Viseur.

Excusés : MM. Cochez, Leconte, Piacentini, Rousseau, Sauvage.

La Commission a visité la plupart des établissements forains et a fait les observations suivantes :

1°- Une marche supplémentaire est à poser à l'escalier d'entrée du "Lapp Huit Volant";

2°- La marche inférieure de l'escalier d'accès à "La Jungle" est à remplacer; l'escalier à l'intérieur est à renforcer et la corde séparant le public des cages d'animaux doit être rehaussée;

3°- Les câbles électriques de l'établissement "Luna Park" sont à réviser (mauvais isolement), l'escalier d'accès aux attractions doit être fixé plus solidement;

4°- Les câbles électriques du "Globe Infernal" doivent être surélevés et placés au-dessus du tableau;

5°- L'entretoise cassée du double escalier d'entrée au "Circuit du Mont Blanc" doit être remplacée;

6°- La marche inférieure de l'escalier d'accès au "Mur de la Mort" (trop faible) est à remplacer;

7°- Les appareils extincteurs d'incendie des friteries suivantes doivent être plombés par le service des Mines :

Pouillet Cornille, Friterie Familiale (M. Debitter), Friterie Lilloise (M. Maurice Durand), Jantze Van Amsterdam (M. Derin), Friture Marius, Friture des Combattants (M. Lefebvre), Beignets Hollandais (M. Camblin);

8°...

8°- Le plafond en toile situé au-dessus des bacs à huile de la friture des Combattants doit être supprimé.

Réunion terminée à dix-huit heures.

Pour le secrétaire,
LOMBART.

Soumis à M. l'Adjoint Dompsin,
28-8-35
P. COCHEZ.

Vu :
L. DOMPSIN.

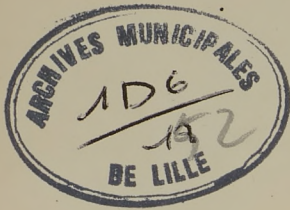
Transmis à M. le Secrétaire Général
31-8-35
P. COCHEZ.

Conseil d'Administration
Réunion du 16 JANV 1936

M. PLANQUE

Commission de Sécurité

Réunion du 21 Décembre 1935



Foire d'hiver - Visite des Etablissements

Messieurs les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 21 Décembre 1935 au Champ de Foire place de la République sous la présidence de M. Domsin, adjoint.

Etaient présents: M.M. Domsin, Arquembourg, Cramette, Leconte, Martin, Piacentini, Régnier, Ryckebusch

Excusés : M.M. Brodel, Cochez, Sauvage.

La Commission a visité les installations foraines, elle n'a fait aucune observation au sujet des dites installations.

Le Secrétaire,

G. LECONTE .

Soumis à M. l'Adjoint Domsin

27-12-35

P. COCHEZ

Transmis à
M. le Secrétaire Général

28/12/35

VU:L. DOMPSIN



COMMISSION DE SECURITE

16 JANV 1936
M. PLANQUE

Séance du 8 Janvier 1936

M.M. les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mardi 8 Janvier 1936 à 15 h 30 sous la présidence de M. l'Adjoint Coolen.



Présents : M.M. Coolen, Adjoint au Maire, Président, Bauer, Cochez, Lallau, Leconte, Piacentini

Excusés : M.M. Arquembourg, Brodel, Domsin, Sauvage

Absents : M.M. Sonnevillie, Bour, Delemer, Martin, Lévy, Régnier, Rousseau, Van de Putte, Viseux.

1°- Examen des plans d'un cinéma à installer 20 rue des Augustins

a) La façade sur la rue des Augustins servant d'entrée à la salle de cinéma a 3m,50 de largeur seulement.

La Commission estime cette largeur tout à fait insuffisante.

b) La cabine cinématographique située un peu au-dessus du sol du Rez-de-chaussée doit être construite dans la salle même et derrière les spectateurs du parquet. La Commission constate que cette disposition est contraire au règlement.

c) Les escaliers desservant la galerie sont de largeur insuffisante. Il en est de même du palier de retour. L'escalier de galerie près de la scène ne doit pas être à quartier tournant.

d) D'autre part, M. l'Adjoint Coolen fait observer que la rue des Augustins est très étroite en cet endroit et que des accidents sont à craindre en cas de panique. De plus le service d'incendie serait difficile sinon impossible à assurer.

e) Les sorties de secours prévues chez le cafetier voisin sont aléatoires.

f) Enfin la salle est enclavée entièrement dans des immeubles vétustes n'offrant aucune sécurité en cas d'incendie.

Pour ces raisons la Commission propose de refuser l'autorisation.

2°- Sorties des salles de spectacles

M. Cochez signale que les sorties de certains cinémas sont souvent encombrées de décors et autres sujets à réclames et propose de rappeler aux Directeurs que les couloirs ou sorties de cinémas doivent être entièrement et toujours libres.

Réunion terminée à 16 h 30

Le Secrétaire,
(signé) G. LECONTE

M. le Secrétaire Général

9/I/36
(signé) P. COCHEZ

Conseil d'Administration
Réunion du - 2 MARS 1936

M. PLANQUE

2° Direction

COMMISSION de SECURITE

Séance du 7 Février 1936



M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le vendredi 7 Février 1936 à 16 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.



Présents : M.M. Domsin, adjoint au maire, Président;
Coolen, adjoint au maire;
Arquembourg, Bauer, Bour, Cochez, Lallau,
Leconte, Piacentini, Martin, Viseur.

Excusés : M.M. Rousseau, A. Van de Putte.

Absents : M.M. Bonneville, Delemer, Lévy, Régnier.

1°- Examen des plans de transformation du cinéma Eives-Palace, place Madeleine Caulier et rue Rabelais.

Cet établissement a été autorisé antérieurement, les transformations proposées apportent une amélioration générale.

La Commission émet un avis favorable.

2°- Examen des plans d'installation d'un cinéma 12 et 14 rue Faidherbe.

L'avant projet présenté répond aux conditions réglementaires exigées sous réserve que conformément aux articles 650 et 651, les sorties du couloir de la galerie du 1er étage devront avoir une largeur de 1m40. Le couloir de sortie du rez de chaussée sera modifié de façon à supprimer les angles saillants ou rentrants.

3°- Examen des plans d'installation d'un cinéma 26 rue des Augustins.

Le projet présenté répond aux conditions réglementaires; le passage de gauche de la salle devra être élargi vers la sortie de secours.

M. l'Adjoint Coolen rappelle qu'à la dernière réunion de la commission de sécurité à la suite de la demande d'ouverture d'un cinéma même rue n°20, il a fait observer que la rue des Augustins est très étroite en cet endroit et que les accidents sont à craindre en cas de panique.

De plus le service d'incendie serait difficile sinon impossible à assurer; il renouvelle son observation en ce qui concerne cette nouvelle demande.

...

M. Viseur fait remarquer que le service des sapeurs-pompiers ne saurait être gêné par l'étroitesse de la rue à ce propos il est fait remarquer qu'un hall d'entrée de 2m de profondeur augmentera la largeur de la rue d'autant.

La création de ces deux cinémas est l'objet d'une discussion à propos de l'article 652 du code des arrêtés municipaux ainsi conçu : Les rangs de fauteuils, stalles, banquettes, etc. seront espacés de manière à ménager un passage libre de 0m45 entre les rangs de sièges; ce passage sera mesuré entre les parties les plus saillantes, des sièges et des dossiers des sièges leur faisant face.

M. Viseur estime que le passage libre de 0m45 doit être escompté siège baissé et non siège relevé.

Etant donné l'importance de cette question, M. le Président Domsin propose de faire relever les dimensions de ce passage dans les divers cinémas de la ville. Il charge M. Leconte de lui fournir tous renseignements utiles à ce sujet.

L'affaire sera soumise ensuite à nouveau à la Commission de Sécurité.

Voeu : M. Arquembourg émet le voeu que l'Administration Municipale veuille bien faire rappeler aux automobilistes l'obligation formelle qui leur est imposé de ralentir avant d'aborder un passage clouté.

Errata : M. l'Adjoint Coolen porté absent par suite d'une omission involontaire, est à compter au nombre des présents à la réunion du 21 Décembre 1935, visite de la Foire d'Hiver, Place de la République.

Réunion terminée à 17 heures 30.

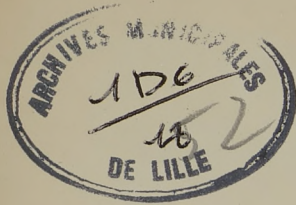
Le Secrétaire
Leconte,

Soumis à M. l'Adjoint Domsin
II/2/36
P. Cochez

Vu
L. Domsin

M. le Secrétaire Général
15/2/36
P. Cochez

Conseil d'Administration
Réunion du 2 - AVR 1936
M. PLANQUE



COMMISSION de SECURITE



Réunion du 13 Mars 1936

Visite du dancing. Café Jean, 1 rue de Paris

MM. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 13 Mars 1936 au Café Jean, 1 rue de Paris, sous la présidence de M. Domsin, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Arquembourg, Bauer, Cochez, Leconte, Piacentini
Viseur.
excusés : M. Martin, Sauvage.

La Commission a visité la salle du sous sol destinée au dancing. Elle a constaté que cette salle et ses dégagements répondaient aux prescriptions du code des arrêtés municipaux elle propose en conséquence de donner avis favorable à la demande d'autorisation adressée à M. le Maire de Lille le 3 Mars 1936.

La police a également donné un avis favorable par note du 5 Mars 1936.

Soumis à M. l'Adjoint Domsin
19/3/36
P. Cochez

Leconte,

Vu :
L. Domsin,

M. le Secrétaire Général
25/3/36
P. Cochez,



COMMISSION DE SECURITE

Réunion restreinte du 3 Avril 1936

Visite du Cinéma-Palace - rue Rabelais Fives

Suite à la demande faite par M. HERMEZ, président du Syndicat des Cinéastes de Lille, M. l'adjoint DOMPSIN, président de la Commission de Sécurité a délégué le 3 Avril 1936, M.M. ARQUEMBOURG, BAUER, LECONTE, PIACENTINI, VISEUR, dans le but de visiter le cinéma Palace, rue Rabelais à Fives nouvellement aménagé.

Les membres de la Commission ont constaté que l'établissement répond en tous points aux conditions du code des arrêtés municipaux, ils admettent pour les appareils de projection des films, le système de refroidissement automatique qui a été adapté à ces appareils et qui offrent toutes les garanties de sécurité, en conséquence, ils proposent à l'Administration Municipale de donner avis favorable.

Le Secrétaire
G. LECONTE

M. le Directeur des Travaux
Vu 8/4/36

Soumis à M. l'adjoint DOMPSIN P. COCHEZ

Vu

L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
21/4/36
P. COCHEZ

Administration
le 18 MAI 1936
M. PLANQUE



Administration
du 18. MAI 1936
M. PLANQUE

COMMISSION DE SECURITE



Réunion du 4 Avril 1936

Visite de La Foire de Pâques, Boulevard des Ecoles

M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 4 Avril 1936, Boulevard des Ecoles sous la présidence de M. Coolen, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M.M. Coolen, adjoint au Maire Arquembourg, Cramette, Leconte, Régnier, Besaffre, Inspecteur de Police remplaçant M. Piacentini, Ryokebusch

excusés : M.M. Bäier, Cochez, Domsin Adjoint au Maire, Lallau, Sauvage, Vandeputte.

La Commission a visité divers établissements: manèges, pistes de petites autos, friteries. Elle n'a remarqué aucune infraction au code des arrêtés municipaux.

Visite terminée à 16 h. 45

Le Secrétaire

signé: LECONTE.

Vu 8/4/36
Le Directeur des Travaux

signé: P. COCHEZ.

M. l'Adjoint Domsin

VU
signé: L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général,
21/4/36

signé: P. COCHEZ.



Conseil d'Administration
Réunion du 18 MAI 1936
M. PLANQUE.

Commission de Sécurité

Réunion du 4 Avril 1936.

Visite de la Foire Commerciale



M.M. les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis à la Foire Commerciale.

Etaient présents: M.M. Arquembourg, Cramette, Leconte, Martin, Piacentini, Viseux, Rettel, représentant M. le Commissaire Général de la Foire.

Excusés : M.M. Bauer, Lallau, Cochez; Domsin, adjoint au maire, Sauvage, Van de Putte.

La Commission a visité les différents halls et stands. Elle signale 1° qu'à l'ameublement il est indispensable de placer 10 extincteurs supplémentaires; 2° que la friterie du café Vanderhaghen doit être munie d'un extincteur; 3° qu'un extincteur supplémentaire doit être placé, Auberge du Cheval Blanc, à proximité du percolateur chauffé au gaz; 4° que les coulisses du stand de la mode ne sont pas défendues contre l'incendie, qu'à défaut d'un service de grand secours il y aurait lieu de faire ignifuger bois et tentures employés dans cet endroit.

De plus un tuyau de chauffage passe à travers une tenture de fond sans protection suffisante.

5° - Que les étoffes, toiles, plus ou moins flottantes utilisées pour garnir ou décorer les stands doivent être ignifugés.

Visite terminée à II h 1/2.

Le Secrétaire,
LECONTE

VU 8/4/36
Le directeur des Travaux
P. COCHEZ

M. l'adjoint Domsin
Vu
L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
21-4-36
P. COCHEZ

COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 29 Août 1936



visite du champ de Foire de l'Esplanade



M.M. les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 29 Août 1936 à l'Esplanade sous la présidence de M. Domsin, adjoint au maire Président.

Etaient présents: M.M. Domsin, adjoint au maire, président
Coolen, adjoint au Maire, Arquembourg,
Bauer, Bour, Cochez, Cramette, Delemer,
Leconte, Lesaffre, Inspecteur de Police,
Martin, Viseur.

Excusé : M. Sauvage.

La Commission a visité divers établissements; Cirque Pourtier, Friteries, Montagnes Russes, Manèges etc... Les observations suivantes ont été faites:

1° au manège dit "Mon Plaisir". Il ya lieu de faire poser une barrière avant l'accès au plancher d'embarquement

2° Tour de la mort; le plancher du haut accessible au public est à réparer, quelques lames sont à remplacer.

x
x x

La Commission de Sécurité a examiné en outre la réclamation Hirt Dufermont transmise par le service de l'Hygiène relative aux ennuis que lui causent les vapeurs de la friterie installée 124 rue de Paris.

Cette friterie fut installée réglementairement et autorisée en 1931. Par la suite la hotte et l'échappement des vapeurs de la friterie furent supprimés ainsi que l'extincteur.

Le 18 Juin 1936, M. Langlet, propriétaire actuel fut invité à rétablir correctement sa friterie. Rien n'étant fait à ce jour, la Commission est d'avis de lui adresser un dernier avertissement avec délai de 48 h pour se mettre en règle sous menace de fermeture de sa friterie.

Réunion terminée à 17 heures

Le Secrétaire,

s)Leconte

Soumis à M. l'adjoint DOMPSIN

1/9/36

P.COCHÉZ

Vu

L. Domsin

M.le Secrétaire Général

5-9-36

P. COCHÉZ.

Conseil d'Administration
Réunion du 2 NOV 1936
M. PLANQUE

Commission de Sécurité

Réunion du 10 Octobre 1936



Visite de l'aménagement du Palais des Sports de la Foire

Commerciale

M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 10 Octobre 1936 à la Foire Commerciale.

Etaient présents: M.M. Coolen, adjoint au Maire
Bonnevillle, Lecoqte, Lemoine remplaçant
M. Cochez,
Martin, Orby remplaçant M. Piaccentini
Charlot représentant M. Bouchery

excusés: M.M. Arquembourg, Dompsin, Sauvage.

La Commission a visité les aménagements en cours du Palais des Sports de la Foire Commerciale et a examiné particulièrement les évacuations et les sorties réservées au public qui ont été reconnues suffisantes.

Réunion terminée à 16 heures

Le Secrétaire,

LECONTE.

Vu et soumis à
M. l'adjoint Dompsin
16/10/36

M. le Secrétaire Général

26/10/36

P. COCHEZ

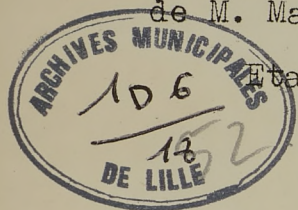
P. COCHEZ.

Vu
L. DOMPSIN

Conseil d'Administration
Réunion du 21 DEC 1936
M. PLANQUE

COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 1er Décembre 1936



Messieurs les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 1er Décembre 1936 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Martin, Conseiller Municipal.

Étaient présents: M.M. Martin, Conseiller Municipal, Président
Arquembourg, Bauer, Cochez, Leconte,
Orby.

Excusés : M.M. Coolen, Domsin, Sauvage.

I - Aménagement d'une salle de Cinéma, 36 rue d'Eylau à Lille .
Demande présentée par M. Henri Spriet, Administrateur de la
Société Immobilière "La Wazemmoise" 289 rue Léon Gambetta.

La Commission de Sécurité, après examen des plans, fait les observations suivantes:

1° deux rangées de fauteuils (soit douze) sont à supprimer entre le passage central de la salle et les deux portes de sortie vers la rue d'Eylau;

2° La cabine de projections sera munie a) d'un extincteur - 6 litres - à liquide ou à mousse mauvais conducteur de l'électricité b) d'un réservoir à eau ayant un diamètre supérieur à celui des bobines de films c) de 3 siphons d'eau de Seltz;

3° Le chauffage central sera assuré par un appareil à circulation d'eau chaude ou de vapeur dont la pression dans les conduits ne sera pas supérieure à 2 kilos, ou par l'électricité, pour ce dernier mode le projet sera soumis à l'approbation du service technique de la Ville;

4° Il est interdit de fumer dans la salle ainsi que dans la cabine de projections;

5° Les planchers de l'étage situé au dessus de la salle seront isolés par un plancher constitué de matériaux incombustibles.

II - Autorisation de faire danser. Demande présentée par M. André
Leclercq, cafetier, 82 rue Pierre Legrand.

La salle ne répond pas aux conditions de l'article I70 du règlement.

La police donne un avis défavorable.

La Commission propose de donner un avis défavorable, néanmoins elle ne voit pas d'inconvénient à autoriser les auditions musicales par T.S. F.

Séance levée à 15 h.1/4

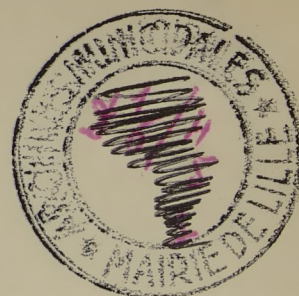
Le Secrétaire
G. Leconte.

Soumis à M. l'Adjoint Domsin
10/12/36 P. Cochez

Vu,
L. DOMPSIN



COMMISSION de SECURITE



Réunion du 19 Décembre 1936

Foire d'Hiver - Visite des Etablissements

M.M. les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 19 Décembre 1936 sous la présidence de M. Coolen, adjoint au maire.

Etaient présents : M.M. Coolen, adjoint au maire
Arquembourg, Bonneville, Cramette,
Delemer, Lecomte, Louis, Martin,
Regnier, Ryckebusch, Viseur.

Excusés : M.M. Domsin, adjoint au maire, Cochez
et Sauvage.

La Commission a visité l'ensemble de la Foire d'Hiver, elle n'a fait aucune observation.

Visite terminée à 16 heures.

Le Secrétaire :

LECONTE.

Soumis à M. l'adjoint Domsin
28.2.1936
P. COCHEZ

M. le Secrétaire Général
30.12.1936
P. COCHEZ

Vu :
L. DOMPSIN

Conseil d'Administration
Réunion du 8 FEV 1937
M. PLANQUE



Commission de Sécurité

Réunion du 19 Janvier 1937 (14 h 30)



Examen du plan de la Salle d'attractions et de Jeux
8 Grand'Place, sous-sol Echo du Nord

Pétitionnaire : M. Pellerin

MM. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le Mardi 19 Janvier 1937 sous la présidence de M. Domsin, adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Domsin, adjoint au maire, président, Bauer, Bour, Cochez, Delemer, Leconte, Louis Viseur.

Excusé : M. Sauvage.

Dans le plan déposé les portes de sorties de secours n'ont pas la largeur de 1m40 exigée par le règlement municipal. La Commission estime que ces portes doivent être élargies en conséquence.

Avis favorable sous cette réserve. En informer l'architecte M. Willoqueaux.

Informée a) de l'ouverture du Cinéma "Cinéac" 12-14 rue Faidherbe pour le mercredi 27 Janvier 1937 b) de l'ouverture d'un dancing dans la salle du 1er étage du café "La Semeuse" Grand'Place, la Commission de sécurité décide de visiter :

le premier établissement, Lundi 25 Janvier 1937 à 14 h 30;
le second, vendredi 22 Janvier 1937 à 11 heures.

Réunion terminée à 15 heures 1/2.

Le Secrétaire,
G. LECONTE.

Soumis à M. l'adjoint Domsin
25-I-37
P. COCHEZ.

Vu :
L. DOMPSIN.

M. le Secrétaire Général
29-I-37
P. COCHEZ.

Conseil d'Administration
Réunion du 8 Mars 1937
M. PLANOUR



COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 22 Janvier 1937



Visite de la salle de dancing au 1er étage du Café
" La Semeuse " Grand'Place

M.M. les membres de la Commission de sécurité se sont réunis le 22 Janvier 1937 à II heures au café " La Semeuse " Grand'Place.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire, Président, Arquembourg, Bauer, Bonneville, Bour, Cochez, Coolen, Cramette, Delemer, Leconte, Louis, Martin, Viseur.

Excusés: M. Sauvage.

La salle de danse est située au 1er étage au-dessus du café, son accès est assuré par un escalier droit de Im30 d'embranchement ainsi que par un ascenseur.

Cette salle ne peut contenir que 100 personnes au plus.

La police donne un avis favorable.

La Commission de Sécurité propose de donner l'autorisation demandée.

Le 23 Février 1937
Le Secrétaire:
G. LECONTE

Soumis à M. l'adjoint Dompsin
25/2/37
signé: P. COCHEZ

vu:
signé: L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
26/2/27

signé: P. COCHEZ.

Conseil d'Administration

Réunion du 22 F.V. 1937

M. PLANQUE

Deuxième Direction

COMMISSION de SECURITE

Réunion du 3 Février 1937

Visite du Cinéma "Le Foyer"

rue d'Eylau à Lille



M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 3 Février 1937 à 15 heures pour visiter l'aménagement du Cinéma "Le Foyer" rue d'Eylau 36.

Etaient présents : M.M. Arquembourg, Leconte, Louis Martin,

Excusés : M.M. Domsin, adjoint au Maire,
Cochez,
Sauvage.

Assistait à la visite M. Henri Spriet, administrateur de la Société Immobilière La Wazemmoise.

La Commission a constaté que les modifications demandées aux articles I - II - III et IV de l'arrêté du 20 Janvier 1937 ont bien été faites. Elle demande toutefois que 2 pommes d'arrosage soient placées au dessus de chaque appareil de projection.

Sous cette réserve, elle propose d'autoriser l'ouverture de cette salle.

Réunion terminée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Signé : LECONTE

Soumis à M. l'Adjoint Domsin.

Le 6 Février 1937.

Signé : P.COCHÉZ

Vu:

Signé : L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général.

Le 13 Février 1937.

Signé : P.COCHÉZ



Conseil d'Administration
Réunion du 13 Mars 1937
M. PLANON

COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 22 Février 1937



Visite de la salle d'attractions et jeux d'adresse à aménager dans le sous-sol de l'Echo du Nord, 8 Grand'Place à Lille. Pétitionnaire: M. Pellerin.

M... les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le Lundi 22 Février 1937 à 14 heures 1/2 à l'Echo du Nord, Grand'Place.

Etaient présents: M.M. Coolen, adjoint au Maire, Arquembourg, Bauer, Bour, Cochez, Cramette, Leconte, Viseur, Willoqueaux, architecte de l'Echo du Nord.

Excusés: M.M. Domsin, adjoint au Maire, Sauvage.

La Commission constate que les portes d'accès de la sortie de secours ont été élargies à 1 m 40 conformément au règlement.

Elle demande qu'un escalier provisoire soit installé près de la chaufferie pour assurer une sortie possible vers la rue Saint Nicolas en attendant l'achèvement des travaux.

Une nouvelle visite de la Commission sera faite avant l'ouverture de la salle au public.

Visite terminée à 15 heures 1/4

Le Secrétaire,
G. Leconte
2/3/37

Soumis à M. l'adjoint Domsin
3/3/37
signé: P. COCHEZ

Vu
signé: L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
3/3/37
signé: P. COCHEZ

Conseil d'Administration
Réunion du 12 AVR 1937
M. PLANQUE

COMMISSION de SECURITE
Réunion du 20 Mars 1937



M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le samedi 20 Mars 1937.

Etaient présents : M.M. Coolen, adjoint au maire,
Bour, Gramette, Leconte, Regnier,
Viseur, Lesaffre.

Excusés : M.M. Dompsin, adjoint au maire, Arquembourg,
Cochez, Sauvage.



1°- La Commission a visité la plupart des établissements installés au boulevard des Ecoles. Elle a invité le propriétaire du Manège Vandekerkove à remplacer, par une planche saine, la planche pourrie de l'escalier d'accès au manège.

2°- La Commission a examiné, en outre, la demande faite par M. LECLERCQ, Cafetier, 32 rue Pierre Legrand, en vue d'être autorisé à donner, dans son débit, des projections cinématographiques en utilisant un appareil "Ciné-Baby". Elle estime que l'autorisation peut être accordée sous les réserves suivantes :

a) Conformément à l'article 35 de la circulaire ministérielle du 29 Novembre 1935 traitant de la sécurité dans les salles cinématographiques.

L'appareil de projections sera distant du public et de la sortie de deux mètres au moins en tous sens et en sera séparé par une barrière.

Il ne commandera ni une sortie ni un dégagement quelconque.

Les films non flammés ou incombustibles en réserve ne seront apportés auprès de l'appareil qu'au fur et à mesure des besoins dans des boîtes métalliques fermées.

b) Conformément à l'article 36 de la même circulaire, le Directeur de l'établissement devra se prêter à toutes les vérifications que la municipalité jugera utile d'effectuer pour assurer le contrôle de la nature et du format des films non flammés ou incombustibles.

La présence constatée dans la salle ou ses dépendances d'un film ou d'une partie de film inflammable de la première catégorie ou non flammés de la deuxième catégorie entraînera la fermeture immédiate de l'établissement, sans préjudice des poursuites judiciaires contre le directeur responsable.

Réunion terminée à 16h.1/2

Soumis à M. l'adjoint Dompsin
25/3/1937 P. COCHEZ

Le Secrétaire
G. LECONTE.

Vu : L. DOMPSIN.

M. le Secrétaire Général
31/3/1937 P. COCHEZ.

Conseil d'Administration
Réunion du 19 AVR 1937
M. PLANQUE



COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 3 Avril 1937



VISITE DE LA FOIRE COMMERCIALE

M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 3 Avril 1937 à la Foire Commerciale de Lille.

Etaient présents : M.M. CRAMETTE, LECONTE, VISEUR, CHARLOT, architecte représentant M. BOUCHERY

Excusés : M.M. ARQUEMBOURG, COCHEZ, DOMPSIN, SAUVAGE.

La Commission a visité tous les halls et stands de la Foire, elle a insisté pour que :

1°- les bois de contreplaqués généralement employés soient ignifugés.

2°- les amas de pailles, papiers et caisses d'emballages disparaissent rapidement des endroits extérieurs où ils ont été mis en dépôt.

M. VISEUR estime que les verres des plafonds des halls devraient être en verre armé car en cas d'incendie il ne serait pas possible de pénétrer dans les locaux sans risques d'accidents sérieux. Dans la situation actuelle, on pourrait toutefois envisager les secours par les toitures.

Réunion terminée à 17 H 1/2.

Le Secrétaire,

(signé) LECONTE

M. l'Adjoint DOMPSIN

8/4/37

(signé) P. COCHEZ

VU :

(signé) L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général

10/4/37

(signé) P. COCHEZ

Conseil d'Administration
Réunion du 10 SEPT 1937
M. PLANQUE



COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 20 Août 1937

M.M. les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 20 Août 1937 au Cinéma des Familles, 178 rue des Bois Blancs.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire, président, Bour, Coolen, Leconte, Louis, Martin, Viseur.

Excusés: M.M. Arquembourg, Cochez, Van de Putte.

I - Cinéma des Familles, 178 rue des Bois Blancs.

La Commission de Sécurité, après avoir pris connaissance du rapport de M. le Commandant Viseur, à la suite d'un commencement d'incendie, estime qu'un local doit être immédiatement créé pour l'enroulement des films.

Il est entendu que M. SPORER, propriétaire du cinéma a) déplacera le bureau-caisse et l'installera à gauche de l'entrée principale b) construira à l'emplacement du bureau-caisse un local pour l'enroulement des films. La Commission demande de plus que la porte de la cabine de l'opérateur soit toujours fermée par un ressort pendant les séances de cinéma; que la double porte à va et vient, située à gauche de l'entrée de la salle soit ouverte pendant les séances et non fermée et verrouillée; enfin que la cloison séparant les W.C. de la cour soit supprimée et que la cour soit toujours libre.

II - Demande d'installation d'une friterie 40 rue Saint-Catherine par M. Maurice Willeay. -

La Commission donne un avis favorable.

Réunion terminée à 15 heures 30

Soumis à M. l'adjoint DOMPSIN
26/8/37
signé: P. COCHEZ

Vu
signé: L. DOMPSIN

Le Secrétaire,
signé: LECONTE

M. le Secrétaire Général
28/8/37
signé: P. COCHEZ.

Conseil d'Administration
Réunion du 10 SEPT 1937
M. PLANQUE



Xu
Commission de Sécurité
Réunion du 27 Août 1937.

Foire Commerciale. Aménagement du Palais des Sports:
Cirque Hippodrome.

M.M. les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis
à la Foire Commerciale.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire, président,
Arquembourg, Bour, Cochez, Coolen;
Leconte, Martin, Viseur.
Bouchery, Commissaire Général de la
Foire,
excusés: M. Van de Putte.

Après avoir entendu les explications données par M. Bouchery
sur l'aménagement de l'hippodrome en Palais des Sports, la Commis-
sion constate que tous les gradins du rez-de-chaussée, sont démon-
tables, elle estime, en conséquence, que l'hippodrome peut être
considéré comme un établissement forain .

Elle signale par ailleurs que les portes de toutes les sorties
doivent être transformées de façon à s'ouvrir vers l'extérieur.

Les travaux en cours ne permettant pas à la Commission de don-
ner son avis, elle demande que M. Bouchery veuille bien, sans retard,
lui remettre une série des plans complets.

Réunion terminée à 16 heures 30.

Le Secrétaire,
signé: LECONTE.

Soumis à M. l'adjoint Dompsin,
30/8/37

signé: P. COCHEZ

M. le Secrétaire Général,
1/9/37

signé: P. COCHEZ.

Vu
signé: L. DOMPSIN.

Bureau d'Administration
Réunion du 10 SEPT 1937
M. PLANQUE



COMMISSION de SECURITE



Réunion du 28 AOUT 1937

Visite du Champ de Foire de l'Esplanade

M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 28 Août 1937 au Champ de Foire de l'Esplanade.

Etaient présents : M.M. Domsin, adjoint au maire, Arquembourg, Bour, Coolen, Cramette, Delemer, Leconte, Lesaffre, Martin, Ryckebusch, Viseur.

Excusés : M.M. Cochez, Van de Putte.

La Commission a visité la plupart des établissements et a fait les observations suivantes :

- a) Manège Morel - Il y a lieu d'ajouter une marche supplémentaire à l'escalier d'accès au manège.
- b) Manège Hauplisse - Même demande que ci-dessus.
- c) Manège Mon Plaisir - Les rails devront être fixés sur les semelles au moyen de boulons; en remplacement des clous tordus.
- d) Des extincteurs d'incendie devront être posés dans les établissements ci-après :

Friterie Marin
Etablissement Lacquement
Pâtisserie Carré

La Commission demande que la Police et le service intéressé fassent appliquer rapidement les prescriptions ci-dessus.

Réunion terminée à 17 heures 30.

Soumis à M. l'adjoint Domsin
4/9/1937
P. COCHEZ

Le Secrétaire :
signé : G. LECONTE.

Vu :
L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
4.9.1937
P. COCHEZ.



Conseil d'Administration
Réunion du 4 OCT 1937
M. PLANQUE

COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 2 Septembre 1937

M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis à la Foire Commerciale à 17 heures 30.

Etaient présents: M.M. DOMPSIN, adjoint au Maire, Président.
BAUER, COCHEZ, COULEN, LÉCONTE,
MARTIN, VISEUR.
BOUCHERY, Commissaire Général de la Foire.



Excusé: M. VAN DE PUTTE.

FOIRE COMMERCIALE - Aménagement du Palais des Sports.
Cirque - Hippodrome

La Commission constate que l'aménagement du Cirque Hippodrome n'est pas terminé.

Il est fait remarquer à M. le Commissaire Général: 1° que les portes de sortie doivent s'ouvrir intégralement à l'extérieur et rester ouvertes pendant les représentations; 2° la salle, ainsi que les couloirs d'accès doivent être garnis d'un éclairage de secours; des panneaux portant les indications "Sorties", parfaitement éclairés, sont à placer de façon judicieuse dans la salle, afin de permettre une évacuation rapide du public.

Le rapport de l'Association des Industriels du Nord de la France signale que les installations électriques actuelles doivent être considérées comme provisoires et qu'il y a lieu de les modifier aussi rapidement que possible en y apportant les améliorations indispensables à la sauvegarde du public.

Réunion terminée à 19 heures.

Le secrétaire

Soumis à M. l'adjoint Dompsin
20/9/37 P. COCHEZ

LÉCONTE.

VU: L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
27/9/37 P. COCHEZ.

Administration
Réunion du 2261 AON 8
M. PLANQUE

COMMISSION DE SECURITE



Réunion du 20 Octobre 1937

Hôtel Belle Vue

3 et 5 rue Jean Roisin

Aménagement d'un dancing



M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis à l'Hôtel Belle Vue.

Etaient présents : M.M. Arquembourg, Bonneville, Bour, Cramette, Leconte, Lévy, Martin, Van de Putte, Tuilliez
Bonte, propriétaire de l'immeuble
Patrou, administrateur
Lemay, architecte

Excusés : M.M. Cochez, Domsin.

La salle destinée au dancing répondant aux conditions du règlement, la Commission propose de donner un avis favorable.

Divers

M. Van de Putte signale à la Commission 1° que l'évacuation du Caméo est rendue difficile par suite de l'encombrement des allées latérales par les strapontins; 2° que l'allée latérale du cinéma "Omnia" est obstruée au rez-de-chaussée par une cheminée, ce qui gêne l'évacuation de la salle.

La Commission visitera ces deux établissements au cours d'une prochaine réunion.

Réunion terminée à 16 h.

Le 25-10-37

Le Secrétaire,
LECONTE.

Soumis à M. l'adjoint DOMPSIN
27-10-37

Vu,
L. DOMPSIN

à M. le Secrétaire Général
29-10-37
P. COCHEZ.



Conseil d'Administration
Réunion du 17 JANV 1938
M. PLANQUE



COMMISSION de SECURITE

Réunion du 18 Décembre 1937

Messieurs les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 18 Décembre 1937, Place de la République, sous la présidence de M. Bour, conseiller municipal.

Etaient présents : M.M. Arquembourg, Bour, Bouthillier, Cramette, Leconte, Leleu, Martin, Régnier, Ryckebusch.

Excusés : M.M. Dompsin, Coolen, Cochez, Lévy.

1° - Foire d'hiver - Visite des établissements.

Aucune observation à signaler.

2° - Demande d'ouverture d'une friterie par M. Macquet, 126, rue de Béthune.

La Commission propose de donner l'autorisation sollicitée.

Réunion terminée à 17 heures 1/4.

Le Secrétaire :

Soumis à M. l'adjoint Dompsin
21/12.1937
signé : P. COCHEZ

LECONTE. 20.12.1937

Vu : L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général
24.12.1937
signé : P. COCHEZ.



Conseil d'Administration
Réunion du 25 Avril 1938
M. PLANOUX

COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 30 Mars 1938



MM. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 30 Mars 1938 à la Foire Commerciale de Lille sous la présidence de M. Domsin.

Etaient présents : MM. Domsin, adjoint au maire,
Arquembourg, Bäuer, Bour, Bouthillier,
Cramette, Delemer, Leconte, Leleu, Martin,

Assistaient à la réunion : M. Charlot, représentant de M. Bouchery,
Commissaire Général de la Foire,

Excusé : M. Cochez.

Visite de la Foire Commerciale

La Commission a visité tous les halls et stands de la Foire et a fait les observations suivantes :

Village flamand : Dans quelques friteries des précautions doivent être prises, notamment en vue de réduire les risques d'incendie:

1° Les fourneaux doivent être adossés à des cloisons incombustibles et de plus, être surmontés par des hottes d'évacuation;

2° Il doit être posé au moins un extincteur d'incendie par établissement.

Réunion terminée à 17^h 1/2

Le Secrétaire,
LECONTE.

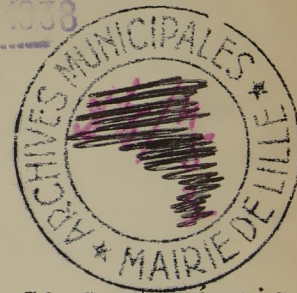
Soumis à M. l'adjoint DOMPSIN
13-4-38
P. COCHEZ.

Vu :
L. DOMPSIN.

M. le Secrétaire Général
14-4-38
P. COCHEZ.



Conseil d'Administration
Séance du 25 Avril 1938
M. PLANQUE



COMMISSION de SECURITE

Réunion du 9 Avril 1938

MM. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 9 Avril 1938, Boulevard des Ecoles sous la présidence de M. Martin, Conseiller Municipal

Etaient présents : MM. Martin, Conseiller Municipal
Arquembourg, Bour, Bouthillier, Leconte,
Leleu, Régnier, Ryckebusch

Excusés : M. Domsin, Cochez

Foire de Pâques

Visite des Etablissements

Les observations suivantes sont faites :

Manège d'autos Bouchez : Le plancher au pourtour de la piste doit être fixé

Friterie Camblin : L'Extincteur doit être rechargé

Manège chenille Héquette : Une marche supplémentaire au pied de l'escalier d'accès au manège doit être posée.

Friterie Vilette : 1° Installation d'un extincteur et d'un seau à sable 2° Pose de tôles de protection; 3° Suppression des toiles volantes qui tapissent les cloisons intérieures au pourtour de la friterie.

Réunion terminée à 16 h.1/2

Le Secrétaire,

signé: Leconte,

Soumis à M.l'adjoint Domsin
13/4/38

signé: P.Cochez

Vu :
L. Domsin

M.le Secrétaire Général

14/4/38

signé: P.Cochez,

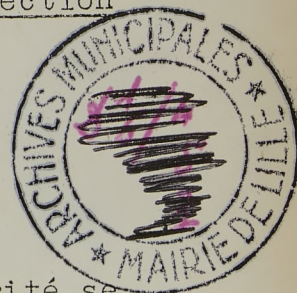
Conseil d'Administration
Réunion du 19 SEPT 1938
M. PLANQUE

Deuxième Direction



COMMISSION de SECURITE

Réunion du 23 Août 1938



Messieurs les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 23 Août 1938 à la Foire Commerciale à 15 heures.

Etaient présents : M.M. ARQUEMBOURG, BAUER, BOUR, COCHEZ, LECONTE, LELEU, REGNIER; CHARLOT, représentant le Commissaire général.

Excusé : M. DOMPSIN, adjoint au Maire.

Foire Commerciale. Visite du Cirque Hippodrome "Campéone Circus".

La Commission estime qu'il y a lieu d'appliquer strictement le règlement qui interdit de fumer dans les écuries, les loges d'artistes et autres dépendances. En ce qui concerne la salle où il existe beaucoup de matériaux combustibles, elle propose également d'appliquer le règlement, sans accorder l'autorisation spéciale prévue à l'article 775 du Code des Arrêtés Municipaux.

Une consigne doit être donnée aux sapeurs-pompiers concernant l'utilisation des extincteurs d'incendie au point de vue de leur maniement.

Les limons médians des escaliers d'accès à la 1ère galerie doivent être pourvus de rampes de façon à éviter des chutes par inadvertance.

Les descentes des fils libres d'éclairage électrique des plafonniers du dégagement circulaire de la salle doivent être remplacées par des fils sous tubes.

Réunion terminée à 16 h. 1/4

Le Secrétaire,

G. LECONTE.

Soumis à M. l'Adjoint DOMPSIN

Le 29 Août 1938

Signé : P. COCHEZ

Vu : L. DOMPSIN

M. le Secrétaire Général.

Le 10-9-1938

signé : P. COCHEZ

Conseil d'Administration
Réunion du 19 SEPT. 1938
M. PLANQUE



COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 27 Août 1938

Messieurs les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 27 Août 1938 à 15 heures à l'Esplanade, sous la présidence de M. l'Adjoint Dompsin.

Etaient présents : M. Dompsin, adjoint au Maire, Président;
Arquembourg, Bauër, Bonneville, Bouthillier,
Coolen, Leconte, Liévin, Leleu, Martin,
Vandeputte.

excusés : MM. Cochez, Cramette, Delemer

La Commission a visité les établissements forains. Aucune observation n'a été faite.

Réunion terminée à 17 heures.

Le 1er Septembre 1938

Le Secrétaire,
signé: LECONTE,

Lu

Soumis à M. l'Adjoint Dompsin
2/9/38
signé: P. COCHEZ,

Vu :
L. Dompsin,

M. le Secrétaire Général
10/9/38
signé: P. COCHEZ,

Commission de Sécurité

Procès-verbal de la réunion du 1er Décembre



Une délégation de la Commission de Sécurité s'est réunie à l'Hotel de Ville, le 1er Décembre à 15 heures.

Etaient présents: M.M. Arquembourg, Bauer, Leconte, Leleu.

Excusé : M. L. Dompsin, adjoint au Maire.

I. Demande d'ouverture d'une salle de danse, par M. Pierce, 39, rue de Tournai.

La salle de danse répond aux conditions du règlement municipal.



La police donne un avis favorable à la délivrance d'une autorisation temporaire de trois mois, renouvelable.

II. Demande d'ouverture d'une salle de danse par M. Petit, 108 rue de Tournai.

La salle de danse répond aux conditions du règlement municipal, sous réserve que la porte de sortie vers la rue Mahieu s'ouvrira à va et vient sur la rue.

La police confirme l'avis défavorable déjà donné à plusieurs reprises.

III. Demande de renouvellement d'autorisation de faire danser et d'exploitation d'une kermesse flamande par M. Gablier, avenue de Dunkerque, 209.

M. Gallier est autorisé à faire danser dans une salle répondant aux conditions du règlement municipal.

La Commission propose de donner avis favorable pour l'exploitation dans la même salle d'une kermesse flamande.

La police donne un avis favorable.

IV. Demande d'ouverture d'une salle de danse par M.M. Leloup, 1 rue de la Chaude Rivière prolongée.

La salle dans laquelle il est envisagé de faire danser, comporte des murs de 0 m.11 d'épaisseur entre poteaux de bois, elle mesure environ 10 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur et 2 m.40 de hauteur. La construction menace ruine, la façade postérieure est étayée, un choc brutal peut faire crouler le local.

Comme il y a menace pour la sécurité des occupants, la Commission propose de donner un avis défavorable. La Police donne également un avis défavorable.

Séance terminée à 16 heures

Le secrétaire

LECOMTE.

Soumis à M. l'adjoint Dompsin
le 13.XII.1938 FAUVET.

VU:
Dompsin

Transmis à M. le Secrétaire Général
le 16.XII.1938 FAUVET



Grand Administration
Réunion du 23 JANV 1939
M. PLANQUE

Deuxième Direction
Service des Bâtiments

COMMISSION de SECURITE

Réunion du 24 Décembre 1938

M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 24 Décembre 1938, place de la République, sous la présidence de M. Domsin, Adjoint au Maire.

Présents : M.M. Domsin, Adjoint au Maire
Arquembourg, Ingénieur
Bouthillier, Commissaire de Police Commandant
les Gardiens de la Paix
Leconte, Chef du Service des Bâtiments
Leleu, Commandant le Corps des Sapeurs-
Pompier
Régnier, Président du Conseil Interdépartemen-
tal de Préfecture en retraite.



Foire d'Hiver : Visite des Etablissements.

Par suite du froid qui sévit actuellement, la plupart des établissements ne sont pas installés. Il n'est donc pas possible de procéder aux vérifications d'usage.

Dans ces conditions, M. le Président charge M. Leconte de faire le nécessaire le mardi 27 Décembre.

La visite ainsi prévue a eu lieu à 14 heures. Elle n'a donné lieu à aucune observation.

Hôtel de Ville, le 30 Décembre 1938.
Le Secrétaire,
LECONTE.

Soumis à M. l'Adjoint Domsin
Hôtel de Ville, le 4 Janvier 1939
FAUVET.

Vu,
L. DOMPSIN

Transmis à M. le Secrétaire Général
le 13 Janvier 1939
FAUVET.



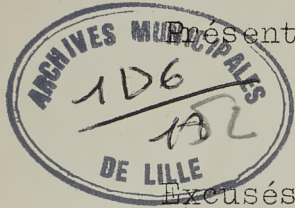
Deuxième Direction
Service des Bâtiments

COMMISSION de SECURITE

Séance du 7 Janvier 1939

Council d'Administration
Réunion du 23 JANV 1939
M. PLANQUE

M.M. les Membres de la Commission de sécurité se sont réunis le 7 Janvier 1939, à 16 heures 30, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Martin, conseiller municipal, remplaçant M. l'adjoint Domsin, empêché.



Présents: M.M. Bouthillier, Commissaire de Police, commandant les gardiens de la Paix,
Leleu, Commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers,
Martin, Conseiller Municipal.

Excusés: M.M. Domsin, adjoint au Maire,
Arquembourg, Ingénieur,
Cramette, ancien conseiller municipal.

Assistaient à la réunion:

M.M. Fauvet, Chef du Service des Bâtiments,
Lefebvre, Chef des Services Administratifs,
Lemoine, Ingénieur-Adjoint au chef du Service
des Bâtiments.

I.- Exposition du Progrès Social:

La Commission examine les plans de deux Pavillons du Progrès Social et estime qu'il lui est difficile d'émettre un avis motivé sur ces constructions, étant donné que de nombreux détails d'exécution manquent (nature des matériaux employés, fatigue de certains éléments des bâtisses, etc..)

La Commission propose de soumettre à une sous commission, les examens complémentaires qui s'imposeront au fur et à mesure du dépôt des plans et décide d'intervenir dès maintenant auprès des auteurs des divers projets, afin d'obtenir tous éléments complémentaires d'information.

Cette sous-commission serait composée de : M.M. Domsin, adjoint au Maire; Martin, conseiller municipal; Fauvet, Chef du Service des Bâtiments; Lemoine, Ingénieur-adjoint au Chef du Service des Bâtiments; Bouthillier, Commissaire de Police, commandant les gardiens de la Paix; Leleu, Commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers; Lefebvre, Chef des Services Administratifs.

II.- Remarques de M. le Conseiller Leroy - Magasins Monoprix.

Le 7 Novembre 1938, M. le Conseiller Leroy demandait que la Commission de Sécurité:

I°) fasse, au plus tôt, une visite des magasins Monoprix, dont les allées sont encombrées par des étalages supplémentaires.

2°) se rende, régulièrement, dans tous les grands établissements de la Ville, en vue d'obliger les propriétaires des dits établissements à se conformer aux règlements visant la sécurité publique.

A ce sujet, M. Leconte fait connaître, qu'à l'occasion des fêtes de St Nicolas, certaines allées ont été en effet encombrées de tables rondes garnies de marchandises, réduisant quelquefois le passage au point de le ramener à Om.60 seulement.

Au 30 Décembre 1938, la situation était redevenue normale.

Une même constatation est faite aux magasins " Prix unique " tandis qu'aucune anomalie n'est à signaler pour les magasins du Printemps où les allées sont restées libres.

En ce qui concerne la demande de visites régulières des grands magasins, la Commission émet un vœu favorable à ce sujet.

Désirant toutefois connaître jusqu'à quel point le Contrôle de la Commission de Sécurité peut s'exercer sur ces établissements, il est décidé de rechercher tous les règlements en vigueur applicables à ce genre d'établissement.

III.- Réclamation formulée par M. Léon, commerçant, rue de Béthune.

Par lettre du 16 Novembre 1938, M. Léon, signalant le danger que présenterait, en cas de sinistre, les Cinémas " Capitole ", " Familia ", " Eden ", demandait que certaines précautions de sécurité soient envisagées.

Une lettre du 14 Octobre 1938, de M. Bouchette, 29 rue de Béthune, faisait part de ce même danger.

Un rapport de Police signale l'urgence d'une intervention de la Commission de Sécurité, et propose :

a) l'ouverture d'une porte de secours dans le fond du bâtiment de l'Eden;

b) la réouverture des grilles de l'ancien Cinéma "Printania", pendant les séances données au " Familia ", ce dernier établissement possédant des sorties de secours sur le premier établissement actuellement fermé.

La Commission estime que la question doit faire l'objet d'une étude d'ensemble, visant ce groupe de cinémas (Capitole, Familia, Eden, ancien Printania) et propose qu'une délégation visite ces établissements.

IV M. Rossi, 39 rue du Fg de Béthune:
demande d'ouverture d'une friterie.

La demande présentée par M. Rossi peut être retenue en ce qui concerne les dimensions et la ventilation de la friterie.

Une observation sérieuse est à faire relativement aux matériaux combustibles utilisés pour l'entourage. En effet, les lambris sont en sapin recouvert d'une couche de peinture à l'huile.

La Commission propose d'exiger qu'un matériau incombustible (tôle, fibro etc...) recouvre ces lambris.

V M. Docmny, 158 rue de Paris: demande d'installation d'une friterie.

L'installation se présentant comme la précédente, la Commission formule les mêmes observations.

Réunion commencée à 16 h.30, terminée à 18 heures.

Hôtel de Ville le 13 Janvier 1939

Le Secrétaire

LEMOINE.

Vu et soumis à M. l'adjoint Dompsin
Le 13 Janvier 1939
FAUVET

VU
Dompsin

Transmis à M. le Secrétaire Général
le 13 Janvier 1939

FAUVET.

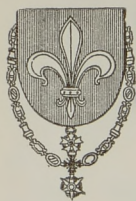
E. Lefebvre

M. le Maire. / Le P.-V. qui est avec copieux sera remis

MAIRIE DE LILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité



à l'ordre du jour de
l'A. M. de lundi 10-
11-12-39.

11 - 3 - 39

CABINET
DES
ADJOINTS

4/11
07 13-3-39

Mon des usures

Depuis plusieurs semaines
la com de sécurité réorganisée,
a visité un certain nombre d'établisse-
ments. Le P. V global est à la dactylogra-
phie. Je dis à M. Tarvet qu'il ne suffit
pas de travailler, encore faut-il le faire
savoir.

La com s'est tracé un pro-
gramme et fait procéder à de nombreuses
modifications, de détails, mais qui ont
leur importance, par exemple, des indica-
tions lumineuses pour faciliter une évacuation
rapide en cas de sinistre

Il est malheureusement une
chose contre laquelle nous ne pouvons
presque rien, c'est la peur communi-
cative qui provoque les paniques et les
accidents regrettables, comme à Croix
d'or la certitude que les

15918

VILLE DE LILLE

M. Planque

J'ai reçu la visite de notre ami Waringhien qui m'a, en raison de la catastrophe de Croix, marqué la nécessité de provoquer rapidement les décisions de la Commission de Sécurité pour les salles de spectacle de Lille.

Je lui ai fait connaître que déjà nous avions rappelé au service l'étude décidée. Veuillez faire le nécessaire.

Sans fin
B. 3. 39

M. Planque
En retour
C.P.
9. 3. 39

M. le Maire.

J'ai transmis hier à de L. pour que soient alertés M. M. Boumpuis et Gansot. une lettre-circular de la Préfecture relative à cet objet. Je vous prie d'insister sur l'urgence du problème. Veuillez me renvoyer ceci.

Planque - 9. 3. 39

entrepreneurs de spectacles, faciliteront la tâche de la Co^m car leur intérêt commun est de donner à la clientèle l'impression de sécurité.

Affectueux sentiments à vous

J. Dampier

Conseil d'Administration
Réunion du 20 MARS 1939
M. PLANQUE

Deuxième Direction

Service des Bâtiments



Commission de Sécurité

Séance du 17 Février 1939



MM. les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 17 Février 1939 à 16 heures à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents : MM. Domsin, Adjoint au Maire
Martin, Conseiller Municipal
Bouillier, Commissaire de Police, Commandant les Gardiens de la Paix
Delemer, Architecte
Leleu, Commandant le Corps des Sapeurs Pompiers
Bauer, Lieutenant au Corps des Sapeurs Pompiers

Assistaient également à la réunion :
MM. Fauvet, Chef du Service des Bâtiments
Lefebvre, Chef des Services Administratifs
Lemoine, Ingénieur Adjoint au Chef du Service des Bâtiments

Excusés : MM. Arquembourg, Bonneville, Jean Lévy, Van de Putte.

Procès verbal de la réunion du 7 Janvier 1939.

La Commission a examiné la question de la sécurité dans les Magasins Monoprix après avoir pris connaissance d'une lettre du 7 Novembre 1938 adressée à ce sujet par M. Leroy, Conseiller Municipal. (paragraphe II du Procès verbal).

La Commission prend acte des observations ayant été faites par lettre sur le même objet et à la même époque, par M. Waringhien, Conseiller Municipal.

X
X X

Avant de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, M. l'adjoint Domsin adresse en son nom, au nom des membres de la Commission de Sécurité et de ses collaborateurs de la 2ème Direction présente à la réunion, ses bien vives félicitations à M. Philippe Martin qui vient, tout récemment, d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Après avoir adressé des remerciements pour cette marque de sympathie, M. Philippe Martin assure M. l'Adjoint Domsin de sa collaboration la plus dévouée aux travaux de la Commission.

I. Correspondance.

M. l'Adjoint Domsin donne connaissance de a) deux lettres de M. Van de Putte relatives aux Magasins Monoprix et au Cinéma Pathé rue Esquermoise, b) d'une lettre de M. Jean Lévy indiquant qu'il approuvera toutes les dispositions que la Commission pourra prendre pour améliorer la sécurité dans les salles de spectacles.

1° Agrandissement d'une salle de cinéma angle des rues Matteotti et Hippolyte Laurand; M. Verhoye propriétaire.

La Commission prend connaissance d'un rapport et des plans concernant l'agrandissement et émet un avis favorable de principe à l'exécution de cet agrandissement.

Elle charge M. Lemoine de suivre les travaux. D'autre part M. Verhoye, par lettre du 17 Février 1939 faisant connaître qu'il étudiait le chauffage au gaz de la salle agrandie au moyen de radiateurs indépendants raccordés à une cheminée d'évacuation construite à cet effet. La Commission est d'avis d'admettre ce mode de chauffage.

2° Installation d'une friterie 120 rue de Tournai. M. Ludwicken, demandeur :

La Commission, après avoir pris connaissance du rapport qui lui est soumis, émet un avis favorable à la mise en service de l'installation qui répond aux exigences de l'article 74 du Code des Arrêtés Municipaux, sous réserve toutefois de la pose d'un extincteur.

3° Enquête et mesures à prendre concernant la sécurité dans les Salles de Cinéma de la rue de Béthune.

La Commission, lors de sa précédente réunion, avait estimé qu'une visite inopinée des cinémas de la rue de Béthune s'imposait; aussi décide-t-elle que les membres présents procéderont, le mardi 28 Février à 14 h.30, à la visite des cinémas Eden, Familia et Capitole.

4° Sécurité dans la rotonde de l'Hippodrome de la Foire Commerciale.

M. le Commissaire Central de Police, par lettre du 3 Février 1939, signalait la présence d'une rangée de chaises installées dans chaque allée et sur tout le pourtour de l'Hippodrome de la Foire Commerciale faisant ainsi connaître les conséquences regrettables que pourrait engendrer en cas de panique, une telle façon de faire.

Devant l'urgence et l'importance du problème, M. l'Adjoint Domsin demande aux Membres de la Commission présents à la réunion, de procéder à la visite de cet établissement.

M. l'Adjoint Domsin ajoute qu'il conviendra de rappeler les règlements à M. Bouchery et de bien lui préciser que l'adjonction de chaises dans les allées est rigoureusement interdite.

M. le Capitaine Leleu donne lecture d'un rapport relatif à la sécurité dans la Rotonde de l'Hippodrome qu'il a établi à la suite de la demande qui lui avait été faite et qu'il a transmis à M. le Secrétaire Général de la Mairie.

Après avoir pris connaissance de ce document, M. l'Adjoint Domsin estime que le mode de travail de la Commission doit être modifié afin que celle-ci soit saisie de toutes les questions qui sont dans ses attributions. Il est d'avis de constituer des Sous-Commissions, chacune d'elles devant être chargée de procéder périodiquement à la visite d'un certain nombre d'Etablissements.

Avec les renseignements que lui fourniront les Services de la Police, des Sapeurs Pompiers, des Bâtiments, la Commission aura ainsi en sa possession tous les éléments nécessaires pour lui permettre de donner son opinion en parfaite connaissance de cause.

X

X X

Les Membres présents décident de procéder à la visite de la Rotonde de l'Hippodrome et des installations de la Foire Commerciale le Lundi 20 Février.

Bâtiments Communaux. Dispositifs de protection contre l'incendie.

Les bâtiments communaux comportent en général soit des extincteurs à main, soit des postes d'incendie muraux utilisant l'eau sous pression.

En ce qui concerne les extincteurs à main, M. l'Adjoint Domsin signale que le Service des Bâtiments procède actuellement au recensement de tous les appareils placés dans les Etablissements Municipaux et que des mesures sont prises pour la vérification périodique des extincteurs appartenant à la Ville.

Pour l'avenir il sera, de préférence, adopté le principe de la fourniture de ces appareils à l'abonnement, ce mode d'utilisation comportant en effet l'entretien et la vérification périodique des appareils installés.

En ce qui concerne les postes d'incendie, M. l'Adjoint Domsin demande à M. le Capitaine Leleu de procéder à époques déterminées à la vérification de toutes les installations existant dans les édifices municipaux, Théâtres, Palais des Beaux-Arts, Hôtel de Ville, Institut Denis Diderot, etc. M. le Capitaine Leleu déclare que plusieurs installations sont couramment vérifiées et qu'il va étendre cette vérification à toutes les installations réalisées par la Ville.

5° Demande de renouvellement d'autorisation de faire danser.
39 rue de Tournai; M. Pierce Georges, demandeur.

Dans sa séance du 1er décembre 1938, la Commission de Sécurité avait délivré à M. Pierce une autorisation temporaire de 3 mois,

mais renouvelable.

Ce délai allant expirer M. le Président demande à MM. Bouthillier Lefebvre Leleu et Lemoine de procéder à une enquête sur place.

Une visite a eu lieu le 23 Février 1939; les remarques suivantes ont été faites: la salle de danse faisant suite au café comporte une sortie de secours qu'un long couloir relie à la rue de Tournai.

Ce couloir doit être considérée comme impraticable en cas de panique à cause de ses variations de section et de direction.

Les membres de la Commission estiment que l'autorisation de danser ne devrait être renouvelée que sous la condition expresse d'établissement d'une large communication permanente d'au moins 1m40 reliant la salle de danse à celle du café.

Visite des installations de la Foire Commerciale et de la Rotonde de l'Hippodrome.

Le 20 Février 1939 à 15 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Dompsin, MM. Martin, Conseiller Municipal, Bouthillier, Leleu, Lefebvre, Lemoine, ont procédé à la visite des installations de la Foire Commerciale, accompagnés de M. Charlot, Ingénieur des Services de la Foire Commerciale représentant la Direction.

Certaines remarques ont été faites par M. Leleu concernant des bâtiments installés trop près de bouches d'incendie. Aucune autre observation sérieuse n'est relevée, sauf en ce qui concerne l'ancien Hippodrome.

En effet la Commission constate a) la présence de chaises en surnombre dans les allées réservées à la circulation du public, et décide que cette façon de faire ne saurait être tolérée plus longtemps b) la présence de lampes de secours à pétrole qu'il y aurait lieu de remplacer au pis aller par des lampes à huile c) le mauvais fonctionnement des strapontins qui sont à vérifier immédiatement.

M. l'Adjoint Dompsin confirme qu'il y aura lieu de faire part de ces anomalies à M. Bouchery en le priant d'observer strictement les règlements en vigueur visant la sécurité publique.

M. Charlot rappelle que, aussitôt après la Foire dans la première quinzaine de Mars l'ancien Hippodrome va passer à l'Exposition du Progrès Social et sera transformé. Les plans de l'aménagement nouveau seront soumis à la Commission.

Visite des Cinémas Eden, Familia, Capitole.

Le 28 Février 1939 à 14 h.30 sous la présidence de M. l'Adjoint Dompsin, MM. Bauer, Bouthillier, Delemer, Fauvet, Lefebvre, Leleu, Lemoine, ont procédé à la visite de ces trois cinémas.

Au cours de cette visite de nombreuses remarques ont été faites concernant les sorties de secours, l'absence d'indications sur les portes "sans issues", le mauvais fonctionnement de strapontins, le manque de lampes de secours dans des parties des installations, les extincteurs, le manque de doubles rampes dans certains escaliers.

M.l'Adjoint Dompsin charge M.Lemoine de procéder à la visite détaillée de ces trois établissements, de faire toutes remarques qu'il estimera nécessaires concernant la sécurité et de les consigner dans un rapport qui sera soumis à la Commission.

Soumis à M.l'Adjoint Dompsin
Le 9 Mars 1939
FAUVET,

Le Secrétaire,
Lemoine,

Vu :
L. Dompsin,

Transmis à M.le Secrétaire Général
Le 10 Mars 1939
FAUVET,

Conseil d'Administration
Réunion du 24 AVR 1939
M. PLANOUR

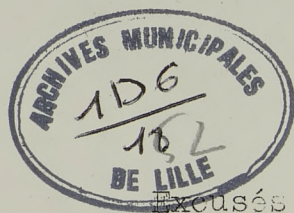
Deuxième Direction
Service des Bâtiments



Procès-verbal de la Commission de Sécurité
du 29 Mars 1939

MM. les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 29 Mars 1939 à 14 h 30, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Présents: MM. Domsin, adjoint au maire,
Bouthillier, commissaire de police, commandant
les gardiens de la paix,
Delemer, architecte,
Leleu, commandant le Corps des Sapeurs Pompiers,
Bauer, lieutenant au Corps des Sapeurs-Pompiers.



Excusés: MM. Martin, conseiller municipal,
Cramette, conseiller prud'homme.

Assistaient également à la réunion:

MM. Fauvet, chef du service des bâtiments,
Lefebvre, chef des services administratifs de
la 2ème Direction,
Lemoine, ingénieur adjoint au chef du Service
des Bâtiments.

Avant de procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour, M. l'adjoint Domsin adresse en son nom, au nom des membres de la Commission de Sécurité et de ses collaborateurs de la Deuxième Direction ses vives félicitations à M. le Capitaine Leleu, commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers, qui vient d'être nommé officier d'académie.

I - Cinémas en général

M. l'Adjoint Domsin rappelle la décision prise par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 Mars 1939, visant l'intérêt qui s'attache à habituer le public à utiliser, pour la sortie, toutes les issues qui devront faire l'objet d'une signalisation lumineuse très visible.

Il décide que cette décision devra être portée à la connaissance de tous les propriétaires de salles de spectacles de notre ville.

Les stationnements de véhicules sont interdits devant les salles de spectacles. M. l'adjoint Domsin propose qu'une signalisation spéciale (par panneau ou au sol) rappelle clairement cette interdiction.

II - Demande de construction d'un cinéma, 48 bis rue de Béthune, locataire constructeur : M. Oscar HERMEZ, 43 rue Jean Bart, à Lille.

La Commission prend connaissance du dossier qui lui est soumis et formule les remarques suivantes :

1°) La caisse installée dans le couloir d'entrée présente une saillie de 0m80. Il y aurait lieu de réduire le plus possible cet encombrement, par exemple en prenant 0m17 dans le mur mitoyen.

2°) Le code des arrêtés municipaux (art. 650 stipule que toutes les places sur parquet du rez de chaussée soient desservies par des chemins d'au moins un mètre de largeur, cette largeur allant en augmentant vers la sortie, proportionnellement au nombre de places desservies et à raison de 0m80 par 100 personnes.

3°) L'article 638 du Code des Arrêtés Municipaux, stipule que la largeur des portes de sortie, de tous les dégagements généraux, chemins, passages, couloirs, escaliers, etc... sera proportionnelle au nombre de spectateurs devant utiliser ces dégagements et sera calculée sur la base minimum de 0m80 pour 100 personnes.

Les plans définitifs d'exécution devront en conséquence être établis compte tenu des stipulations ci-dessus.

4°) Les façades (rue de Béthune, rue des Fossés) doivent réunir une largeur minimum totale de 7m50 pour une salle capable de contenir 300 personnes.

Il y a donc lieu de prévoir l'agrandissement de la façade du côté rue des Fossés.

Aucune observation n'est à faire en ce qui concerne la cabine de projection, les matériaux utilisés dans la construction en général, le chauffage et la ventilation.

III - Exposition du Progrès Social - Propositions de la Société "L'Incombustible".

La Société Anonyme Française "L'Incombustible" d'Issy-les-Moulineaux a fait des offres à notre ville, consistant dans la protection contre l'incendie des bois, des tissus, panneaux isolants etc..., susceptibles d'être utilisés dans les constructions de l'Exposition du Progrès Social.

La Commission prend connaissance du dossier qui lui est soumis.

M. l'adjoint Domsin fait remarquer a) qu'il appartient d'abord à l'Exposition du Progrès Social de veiller à l'application de son cahier des charges et en particulier aux clauses visant la protection contre l'incendie b) que la Commission de Sécurité effectuera prochainement une visite aux chantiers de l'Exposition.

IV - Demande d'ouverture d'une friterie 79 rue de la Monnaie à Lille (Mme Gamelin).

Par lettre du 24 Mars 1939, Mme Gamelin, 79 rue de la Monnaie, a sollicité l'ouverture d'une friterie à cette adresse.

Le rapport du service signalant que toutes les dispositions et réglementations en vigueur sont respectées la Commission propose d'autoriser l'ouverture de cette friterie.

V - Aménagement d'une salle de spectacles 95 rue Gustave Delory, sans autorisation préalable.

La Commission prend connaissance du rapport qui lui est soumis et décide de ne pas intervenir en pareil cas étant donné qu'il s'agit d'une salle de spectacle appartenant à un patronage à caractère strictement privé.

VI - Installation d'une piste de Roller-Catch et de tribunes dans Le Palais des Sports de la Foire Commerciale.

L'installation a été réalisée conformément aux plans déposés. L'aménagement et la protection contre l'incendie ont été judicieusement réalisés.

VII - Visite des cinémas Raxy et Caméo.

M. l'adjoint Domsin décide de continuer la visite des cinémas et propose à la Commission de se rendre immédiatement au Raxy et au Caméo.

Au cours de cette visite, des remarques très importantes ont été faites, visant principalement les sorties de secours, ainsi que le matériel de lutte contre l'incendie.

M. l'adjoint Domsin charge M. Lemoine de procéder à la visite de ces deux établissements, de noter toutes remarques qu'il jugera nécessaires et de présenter ensuite à la Commission un rapport très détaillé.

Hôtel de Ville, le 18 Avril 1939
Le Secrétaire
Ingénieur au Service des Bâtiments,
signé : LEMOINE.

Procès-verbal soumis à M. l'Adjoint DOMPSIN,
Le 18 Avril 1939
signé : FAUVET.

Vu :
L. DOMPSIN,
le 19 Avril 1939

Transmis à M. le Secrétaire Général,
Le 19 Avril 1939,
signé : FAUVET.

Conseil d'Administration
Réunion du 24 AVR 1939
M. PLANOUR



Deuxième Direction

Service des Bâtiments.

Commission de Sécurité
Réunion du 1er Avril 1939

Une délégation de la Commission de Sécurité a procédé le samedi 1er Avril 1939, à 15 h.30 sous la présidence de M.l'Adjoint Dompsin, à la visite des établissements forains installés pour la Foire de Pâques au Boulevard des Ecoles.

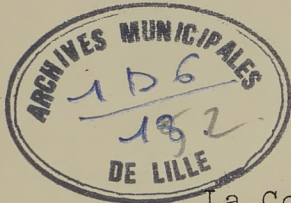
Présents : MM. Dompsin, adjoint au Maire
Martin, conseiller municipal
Arquembourg, ingénieur
Régnier, Président honoraire du Conseil interdépartemental de Préfecture

Assistaient également à la réunion :

MM. Fauvet, chef du service des Bâtiments
Ryckebusch, chef du service des fêtes

Excusés : MM. Coolen, adjoint au Maire délégué aux cérémonies & fêtes
Bouthillier, Commissaire de Police, commandant les gardiens de la paix

Leleu, commandant le corps des sapeurs pompiers
Bauer, lieutenant au corps des sapeurs pompiers
Lemoine, ingénieur, adjoint au chef du service des bâtiments



La Commission a particulièrement examiné les manèges installés pour la première fois à Lille.

Elle s'est également intéressée aux établissements possédant des friteries et a rappelé aux propriétaires desdits établissements la nécessité d'avoir, à proximité des appareils à frire, un extincteur et une provision de sable. M.l'adjoint Dompsin a signalé à la délégation qu'une visite sera faite dans deux ou trois jours par M.Lemoine afin de vérifier si les mesures de protection contre la propagation d'un incendie sont bien observées.

Réunion commencée à 15 h.30, terminée à 17 h.

Hôtel de Ville le 3 Avril 1939
Le Secrétaire: FAUVET,

Procès verbal soumis à
M.le Président de la Commission
de Sécurité
Le 3 Avril 1939
signé: FAUVET,

Vu :
L. DOMPSIN,

Transmis à M.le Secrétaire Général
Le 6 Avril 1939
signé: FAUVET,

Conseil d'Administration
Réunion du 8 MAI 1939
M. PLANQUE

Deuxième Direction
Service des Bâtiments



COMMISSION de SECURITE

Réunion du 26 Avril 1939



MM. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis à l'Exposition du Progrès Social, le 26 avril 1939 à 14 heures, sous la présidence de M. l'adjoint Domsin, à l'effet d'étudier en collaboration avec la Direction de l'Exposition, les moyens à envisager pour lutter contre l'incendie (protection intérieure des Pavillons).

Présents : MM. Domsin, adjoint au maire,
Bour, conseiller municipal,
Arquembourg, ingénieur,
Delemer, architecte,
Leleu, capitaine commandant le Corps des Sapeurs-
Pompiers,
Bauer, lieutenant au corps des Sapeurs-Pompiers.

Assistaient également à la réunion :

MM. Fauvet, chef du service des Bâtiments,
Lefebvre, chef des services administratifs de la
Deuxième Direction,
Lemoine, ingénieur, adjoint au chef du service des
Bâtiments,
Henri, architecte du Commissariat Général et
Doisteau, du Service d'Exploitation, délégués par
M. Hiriart, directeur des Services du Commissariat
Général de l'Exposition, pour accompagner les
Membres de la Commission.

Excusés : MM. Bonneville, Cramette, Martin et Van de Putte.

L'accès de l'Exposition se fera par des portes de 4m00 d'ouverture permettant le passage des auto-pompes.

M. Hiriart qui est présent au début de la visite signale à la Commission que l'ignifugation des bois utilisés dans les constructions ne sera pas exigée parce que pratiquement inopérante mais que l'ignifugation des vélums et tentures qui présente un réel intérêt sera effectuée.

La Commission procède, pavillon par pavillon, à l'étude des dispositifs prévus pour la lutte contre l'incendie et examine, dans le détail, les sorties établies ou projetées.

I) Pavillon des Tabacs :

Il est prévu d'installer 3 extincteurs
de demander la modification du sens d'ouverture
d'une porte.

2) Pavillon des Provinces :

Protection : 4 extincteurs.

3) Pavillon du Bâtiment :

Protection : 1 extincteur.

4) Pavillon de l'aluminium :

Protection : 1 extincteur.

5) Brasserie Flamande :

Présence d'une friterie; application du règlement municipal en vigueur.

Protection : 2 extincteurs.

6) Auberge de la Jeunesse :

Protection : 2 extincteurs au rez de chaussée
2 " au 1er étage

7) Pavillon Dubonnet :

Protection : 2 extincteurs

Les trois portes doubles s'ouvrent intérieurement.

La façon dont elles sont conçues ne permet pas d'en modifier le sens.

Il est décidé a) qu'une porte double sera démontée tous les jours, de l'heure d'ouverture à l'heure de fermeture de l'Exposition, b) qu'à l'autre extrémité du Pavillon, sera ménagée une porte s'ouvrant extérieurement.

8) Passerelle :

Une Passerelle, non encore construite, doit relier la partie Nord de l'Exposition à la partie Sud, en passant au-dessus de l'Avenue Julien Destrée.

M. Aurel, Chef du Service de la Voie Publique, se joint à la Commission pour l'examen des questions relatives à la passerelle.

Après un échange de vues et sur la proposition de M. l'Adjoint Domsin, il est décidé, d'un commun accord :

- a) que l'Exposition devra remettre une note justificative des calculs de stabilité de la passerelle;
- b) que par mesure de sécurité, il sera procédé, sous le contrôle du Service de la Voie Publique, à des épreuves de résistance.

9) Pavillons de l'Alimentation :

Protection : 12 extincteurs (soit 6 par pavillon)

Présence d'une friterie : application du règlement municipal en vigueur.

- IO) Pavillons de l'Entrée, porte de l'Alimentation :
(Kiosque Hachette, etc...,)
Protection : 4 extincteurs.
- II) Restaurant " La Normandie "
Protection : 2 extincteurs
Présence d'une friterie. Il sera fait application du règlement municipal.
- I2) Pavillon de la Belgique
Protection : 10 extincteurs.

Cinéma : Le rez-de-chaussée de ce Pavillon comporte un cinéma (222 places). Il n'est pas prévu d'installation de cabine de projection, l'appareil utilisé comportant un système de protection spéciale. Un tel dispositif est autorisé en Belgique.

M. L'Adjoint Domsin propose d'admettre ce genre d'appareil sous réserve de pose d'un extincteur spécial pour films, à proximité de l'opérateur et exige qu'une attestation traitant des garanties de sécurité, soit adressée à la Commission.

L'Architecte du Pavillon de la Belgique a promis de donner suite à ces demandes. -

Le cinéma possèdera en outre 2 extincteurs.

- I3) Brasserie Breuvar :
Protection : 2 extincteurs.
Présence d'une friterie. Il sera fait application du règlement municipal.
- I4) Le Luxembourg :
Protection : 2 extincteurs.
- I5) Restaurant des Nations :
Protection : 3 extincteurs.
- I6) Palais Louis Pasteur :
Un gardiennage y sera assuré en permanence.
Protection contre l'incendie : 25 extincteurs.
- I7) Les Halles :
Protection : 3 extincteurs.
- I8) La Garç Routière :
Protection : 2 extincteurs.
- I9) Le Sanctuaire :
Protection : 1 extincteur.
- 20) La Mairie :
Protection : 3 extincteurs.
- 21) Les P.T.T. :
Protection : 1 extincteur.

22) Le Poste de Police :
Protection : 1 extincteur.

23) L'Ecole :
Protection : 1 extincteur.

24) La Ferme :
Protection : 6 extincteurs.

25) L>Allée des Artisans :
Protection : 4 extincteurs.

26) Les Stands de la " Foire Commerciale "

Ces Stands ne sont pas encore aménagés.
Aussi, la Commission décide-t-elle de ne prendre aucune décision immédiate.

La question de la protection reste donc réservée.

27) Les souks : Non encore installés; il sera procédé à une visite spéciale, ultérieurement.

Remarques générales :

En ce qui concerne l'installation des friteries, l'Exposition indiquera par lettre, aux exposants intéressés, les dispositions réglementaires auxquelles les dites friteries devront satisfaire.

Pour permettre l'appel des pompiers, un téléphone sera installé à chaque porte d'entrée de l'Exposition.

En cas de commencement d'incendie, il serait fait usage des extincteurs. La Maison Sicli, qui sera probablement chargée, par l'Exposition, de la fourniture du petit matériel d'extinction, a, sur la proposition de M. l'Adjoint Domsin, accepté de réunir tous les gardiens de pavillons et de leur faire quelques démonstrations de lutte contre l'incendie. Le personnel de surveillance sera ainsi familiarisé avec la manoeuvre des extincteurs qui seront tous semblables.

Réunion commencée à 14 heures
terminée à 18 heures 30.

Hôtel de Ville le 29 Avril 1939
Le Secrétaire,
signé: LEMOINE.

Vu et soumis
à M. l'Adjoint Domsin
Le 2 Mai 1939
signé: FAUVET.

Transmis à M. le Secrétaire Général,
Le 4 Mai 1939
signé: FAUVET.

VU:
signé: DOMPSIN.

Conseil d'Administration
Réunion du 26 JUIN 1939
M. PLANOUF

Deuxième Direction
Service des Bâtiments



COMMISSION de SECURITE

Réunion du 8 Juin 1939



Messieurs les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 8 juin 1939 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents : M.M. Domsin, adjoint au maire
Bour, conseiller municipal
Martin, -d°-
Arquembourg, Ingénieur
Bouthillier, Commissaire de Police,
Commandant les Gardiens de la Paix
Delemer, Architecte
Leleu, Capitaine Commandant le Corps des
Sapeurs-Pompiers
Baüer, Lieutenant au Corps des Sapeurs-Pompiers
Vandeputte

Assistaient également à la réunion :

M.M. Fauvet, Chef du Service des Bâtiments
Lemoine, Ingénieur, adjoint au Chef du Service
des Bâtiments

Excusés : M.M. Bonneville, Conseiller de Préfecture
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de
la Deuxième Direction

M. l'adjoint Domsin fait connaître qu'il a dû réunir la Commission du Plan également le 8 Juin et que, par conséquent, il ne lui sera pas possible de tenir la présidence durant toute la séance.

Procès-verbaux des réunions des 29 Mars - 1er Avril - 26 Avril 1939
Adoptés sans observations.

I° - Cinéma Lille-Actualités, 26 rue des Ponts de Comines - Aménagement d'une galerie -

La Commission prend connaissance du rapport qui lui est soumis et en adopte les conclusions, savoir :

Rien ne s'oppose à la délivrance du permis de bâtir sous réserves que l'Administration de ce cinéma :

- a) porte la sortie normale à 3m.30 utiles
- b) isole les baies du balcon au moyen de matériaux mous.

La Commission, traitant de l'éclairage de secours, préconise une installation toujours en service, de façon à supprimer l'appareil automatique ou manuel qui assure le passage de l'éclairage de secours sur le courant de secours.

Les travaux de construction de la galerie devant être exécutés sans fermeture de l'établissement, la Commission signale que la Direction de "Lille-Actualités" devra prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des spectateurs.

La Commission précise que les indications de direction et de sorties devront apparaître en bleu.

2° - Salle privée de spectacles, 95 rue Gustave Delory - Information complémentaire -

La Commission prend connaissance du dossier relatif à cette affaire ainsi que de la décision du Conseil d'Administration du 22 Mai 1939 (n° 4361) visant l'aménagement de cette salle privée, décision qui donnait mandat à M. l'adjoint Domsin de faire connaître à la Société Lille-Est qu'une visite de la salle serait faite par la Commission de Sécurité.

3° - Visite de Cinémas de la rue de Béthune -

Rapports détaillés concernant :

- A - le Capitole
- B - le Familia
- C - l'Eden
- D - le Raxy
- E - le Caméo

La Commission prend connaissance des rapports du service et propose d'exiger, pour le Cinéma :

A - le Capitole -

- a) la signalisation lumineuse des sorties de secours,
- b) la suppression de l'éclairage de secours fonctionnant à l'huile, et son remplacement par un prolongement de l'installation électrique de secours,
- c) la fermeture par fusible des baies de projection et l'installation à l'extérieur de la cabine de projection d'un dispositif de commande manuelle de fermeture des baies.

B - Le Familia

- a) la modification du sens d'ouverture de la porte de secours donnant rue d'Amiens,
- b) la suppression de la sortie vers l'ancien cinéma Printania,
- c) le remplacement des fils souples des lanternes de projection par des conducteurs sous cuir,
- d) l'installation d'un inverseur automatique d'éclairage de secours,
- e) la pose d'une cheminée de ventilation dans le local de bobinage des films,
- f) le renforcement de la puissance de l'éclairage de secours des couloirs et dégagements,
- g) la fermeture par fusible des baies de projection et l'installation à l'extérieur de la cabine de projection d'un dispositif de commande manuelle de fermeture des baies.

C - L'Eden

- a) la signalisation lumineuse des portes de secours donnant rue de Béthune.
- b) l'installation d'extincteurs dans la salle, le raccordement des lances d'incendie et leur dégagement de tout obstacle voisin.
- c) la fermeture automatique des volets métalliques de la cabine, manoeuvrable de l'extérieur.
- d) le passage automatique sur le courant de secours.
- e) un interrupteur général extérieur à la cabine.
- f) l'aménagement d'un local de rebobinage séparé de la cabine.
- g) le secours en eau par pommes d'arrosage placées au-dessus des appareils.

D - Le Remy

- a) une signalisation lumineuse de toutes les sorties de secours.
- b) la suppression de la glace se trouvant près de la sortie.
- c) la fermeture automatique des volets de projection en cas d'échauffement anormal de la cabine et manoeuvrable de l'extérieur.
- d) l'installation d'une salle de rebobinage avec cheminée d'évacuation de fumées, extincteurs et déversoir ellipsoïdal.
- e) la présence constante dans la cabine d'un seau d'eau capable de recevoir une bobine.
- f) l'installation d'un déversoir de 91 trous de 2 m/m placé au-dessus de chaque appareil et capable d'être manoeuvré de l'extérieur.
- g) un interrupteur général extérieur à la cabine et le passage automatique sur le courant de secours.

E - Le Caméo

- a) l'ouverture constante des portes de secours donnant sur le hall et le dégagement complet de celui-ci (Interdiction de location de ce hall pendant les spectacles)
- b) une signalisation lumineuse de toutes les sorties de secours et l'éclairage des dégagements.
- c) la pose d'une rampe le long de l'escalier de la sortie de secours des balcons.
- d) le remplacement du coffret vitré d'un interrupteur se trouvant dans un dégagement.
- e) une porte, séparant la cabine de l'extérieur, s'ouvrant vers l'extérieur et maintenue fermée par un ressort.
- f) la fermeture automatique des volets de projections et une commande manuelle manoeuvrable de l'extérieur de la cabine.
- g) le passage automatique sur le courant de secours en cas de panne de courant ou en cas d'incendie.

- h) un interrupteur général extérieur à la cabine (il est à noter qu'une nouvelle installation électrique est en cours).
- i) l'aménagement du local de rebobinage. (cheminée d'aération, secours en eau)

4°- Cinéma "La Mauricienne" 24 rue Véronèse. Commencement d'incendie - Transformations à apporter.

La Commission prend connaissance du rapport qui lui est soumis et propose d'exiger:

- a) l'installation d'une cheminée d'aération de la cabine de projection,
- b) une fermeture métallique des baies de projection manoeuvrable à la main de l'intérieur et de l'extérieur de la cabine, plus un système de fermeture automatique en cas d'échauffement anormal dans la cabine,
- c) l'installation de pommes d'arrosage placées au dessus des appareils,
- d) la création d'une salle spéciale de rebobinage de films, avec système de ventilation.
(Le dépôt de films se fera dans une armoire incombustible).
- e) la séparation de l'accès de la cabine de la galerie du 1er étage.
- f) le renforcement de la puissance de l'éclairage de secours (batterie d'accumulateurs trop faible)
- g) l'affichage dans la cabine d'une consigne spéciale, en cas d'incendie.

5°- Sécurité dans les cinémas : spectateurs en surnombre - Mesures proposées.

La Commission a) prend connaissance de la décision du Conseil d'Administration du 24 Avril 1939 (N° 4291) visant les mesures de sécurité à prendre dans les cinémas, principalement les jours d'affluence,

- b) adopte le texte d'une lettre circulaire à adresser aux propriétaires ou directeurs de cinémas et propose de la compléter, pour les cinémas Capitole, Familia, Eden, Rexy, Caméo (dernièrement visités par la Commission) en y mentionnant les décisions prises dans le but d'augmenter la sécurité.

6°- Foire de Pâques: visite des Friteries.

La Commission prend acte sans observation de la communication qui lui est faite.

7°- Installation d'une friterie: 7 Square Jussieu.

La Commission charge M. Bour, Conseiller Municipal, d'examiner l'installation existante, et de dire si elle présente la sécurité désirable.

8°- Informations diverses

a) liste des salles de spectacles

La liste comprend 29 établissements dont 3 municipaux. Cinq établissements ont été visités dernièrement. La Commission décide de continuer les visites, à cet effet plusieurs sous-commissions seront désignées ultérieurement par secteur. Les dates de visite seront à fixer.

b) Manèges forains: responsabilité en cas d'accident

La Commission prend connaissance de l'Arrêt de la Cour d'Appel de Besançon du 4.I.1939 visant la responsabilité du propriétaire d'une attraction foraine

9°- Demande d'ouverture d'un Cinéma 13 Grand'Place.

La Commission prend connaissance d'un avant-projet soumis par M. Boulay, concernant la transformation en cinéma du rez-de-chaussée de l'immeuble sis 13 Grand'Place à Lille.

Les renseignements fournis sont insuffisants.

La Commission décide que des informations complémentaires devront être exigées.

Une remarque, toute spéciale est faite, au sujet de la présence d'un hôtel au-dessus même de la salle de cinéma projetée.

Toutes dispositions devraient être prises à ce sujet, de façon à assurer l'isolement nécessaire.

10°- Installation d'un appareil cinématographique au Pavillon Allemand de l'Exposition du Progrès Social.

La Commission prend connaissance d'une communication faite au sujet de cette installation en cours et charge M. Lemoine de suivre l'aménagement de ce cinéma à caractère provisoire.

11°- Installation d'un cinéma dans l'ancien Hippodrome à l'Exposition du Progrès Social.

La Commission examine des plans déposés, relatifs à l'installation d'un cinéma dans l'ancien Hippodrome de l'Exposition du Progrès Social.

Aucune nomenclature n'étant jointe à ces plans, la Commission décide de demander les documents complémentaires nécessaires.

Réunion commencée à 14 heures 30, terminée à 18 heures.

Hôtel de Ville, le 14 Juin 1939

Le Secrétaire:

LEMOINE

Vu et soumis à M. l'Adjoint DOMPSIN

Le 15 Juin 1939

signé: FAUVET

Vu: signé: DOMPSIN

Transmis à M. le Secrétaire Général

Le 16 Juin 1939

signé: FAUVET

Conseil d'Administration

Réunion du 25 SEPT 1939

M. PLANQUE

Deuxième Direction

Service des Bâtiments



COMMISSION DE SECURITE

Réunion du 27 Juillet 1939



M.M. les Membres de la Commission de Sécurité ont procédé le Jeudi 27 Juillet 1939 à dix heures, sous la présidence de M. l'adjoint Domsin, à la visite, avant ouverture, d'un nouveau Cinéma, 48bis rue de Béthune, le "Cinéchic".

Présents: M.M. Domsin, Adjoint au Maire,
Bouthillier, Commissaire de Police, Commandant
les Gardiens de la Paix
Delemex, Architecte,
Régnier, Président honoraire du Conseil inter-
départemental de Préfecture,
Leleu, Capitaine Commandant le Corps des Sa-
peurs-Pompiers,
Baüer, Lieutenant au Corps des Sapeurs-Pompiers,
Vandeputte.

Assistait à la réunion:

M. Fauvet, Chef du Service des Bâtiments,

Excusés: M.M. Arquembourg, Ingénieur,
Cramette, ancien Conseiller Municipal,
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de
la 2ème Direction.

La Commission, accompagnée de M. Oscar Hermez, locataire-constructeur, et des architectes, a procédé à la visite complète de l'établissement. On y pénètre par un passage aboutissant à un dégagement d'où l'on a accès à la salle.

Celle-ci est de forme rectangulaire; l'écran se trouve sur la face opposée à l'entrée. Les fauteuils forment trois groupes séparés par deux passages longitudinaux. Vers l'écran, un passage transversal entre fauteuils conduit, à droite, au hall.

En pénétrant dans le hall, on trouve, en face, le lavatory et un atelier-magasin, à droite le passage en sous-sol pour la sortie des spectateurs, à gauche des sorties de secours.

Le passage en sous-sol aboutit au dégagement donnant accès à la salle et précédemment mentionné.

Les sorties de secours placées dans le hall donnent accès à la cour intérieure, spacieuse, d'une habitation sise rue des Fossés et qui dépend maintenant du "Cinéchic". Le rez-de-chaussée de cette habitation est réservé uniquement à la sortie de secours. Il est

prévu le démontage de toutes les portes intérieures et le remplacement des fenêtres sur rue par des portes s'ouvrant dans le sens de la sortie. Ce passage sera éclairé électriquement. M. Hermez signale à la Commission que les issues sur la rue des Fossés n'ont pu être transformées comme il vient d'être indiqué en raison de ce que l'habitation vient seulement d'être rendue libre. Le nécessaire va être entrepris de suite. Le délai pour l'achèvement des travaux est fixé par la Commission à 25 jours ouvrables.

La Commission a procédé ensuite à la visite de la cabine. On y accède par un escalier à vis placé à l'extrémité gauche du dégagement en avant de la salle.

La cabine et le local de rebobinage des films sont clairs, aérés, fermés par des portes métalliques. Ils sont munis de déversoirs branchés sur une conduite d'eau de 80 m/m, manoeuvrables soit de l'intérieur, soit de l'extérieur de la cabine. Des dispositifs assurent la fermeture des volets destinés à intercepter la projection du faisceau lumineux. La fermeture se produit soit par élévation de température, soit par un déclenchement électrique manoeuvrable soit de l'intérieur, soit de l'extérieur de la cabine.

Au terme de la visite, la Commission a estimé qu'il y avait lieu d'accorder l'autorisation provisoire d'ouverture de l'établissement, l'autorisation définitive ne pouvant en effet être délivrée qu'après achèvement complet et vérification détaillée des travaux et aménagements.

Réunion commencée à 10 heures, terminée à 12 heures.

Hôtel de Ville le 28 Juillet 1939,

Le Secrétaire,

FAUVET.

Procès-verbal soumis à
M. l'Adjoint Dompsin
Le 28 Juillet 1939

Vu: signé: DOMPSIN

signé: FAUVET

Transmis à M. le Secrétaire Général
Le 1er Août 1939

signé: FAUVET

Conseil d'Administration
Réunion du 25 SEPT 1939
M. PLANQUE



Commission de Sécurité

Visite du Champ de Foire de
L'Esplanade



Deuxième Direction

Service des Bâtiments

M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le Samedi 26 Août 1939 à l'Esplanade sous la présidence de M. Dompsin, adjoint au maire.

Etaient présents: M.M. Dompsin, adjoint au Maire
Coolen, d°
Bour et Martin, Conseillers Municipaux
Leleu, capitaine commandant des Sapeurs-Pompiers
Bauer, Lieutenant du corps des d°
Bouthillier, Commandant des Gardiens de la Paix
Thuilliez, Officier de Paix
Lefebvre, chef des services administratifs, 2ème Direction
Ryckebusch, chef du service des Fêtes
Arquembourg, Ingénieur
Van de Putte, négociant
Lasanté, commis

Excusé : M. Cramette.

Peu d'établissements étaient installés. M.M. Dompsin et Coolen ont tenté de persuader les forains qu'il était préférable de monter leur établissement, malgré les circonstances.

La Commission se réunira à nouveau.

Soumis à M. l'adjoint Dompsin

VU

signé: L. DOMPSIN.

Réunion du 1er Septembre 1939



M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le 1er Septembre 1939 à 16 heures à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. l'Adjoint Domsin.

Etaient présents: M. Domsin, adjoint au Maire
Bour, Conseiller Municipal
Arquembourg Ingénieur
Bouthillier, Commandant des Gardiens de la Paix
Leleu, Capitaine, Commandant des Sapeurs Pompiers
Lefebvre, chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Lasanté, commis au Service des Bâtiments



Excusés : M.M. Coolen, adjoint au Maire
Martin, Conseiller municipal
Bauer, Lieutenant des Sapeurs Pompiers
Cramette

M. l'adjoint Domsin donne lecture de la lettre d'excuses de M. l'adjoint Coolen qui rappelle sa demande de réunir la Commission de Sécurité le lundi de préférence. En raison des circonstances l'examen de cette suggestion est remis à une date ultérieure.

1° - Cinéma Mourmant, 1 rue Mourmant.- Transformations -

La Commission adopte les conclusions du rapport.- Le propriétaire devra se conformer strictement aux règlements concernant le secours en eau dans la cabine .

2° - Installation d'un cinéma 13 Grand'Place.-

La Commission avait examiné l'avant projet au cours de sa séance du 8 Juin dernier. L'installation est conforme aux règlements en vigueur. Avis favorable.

3° - Installation d'un cinéma 24 rue Esquermoise.-

Les renseignements fournis sont incomplets. Le propriétaire ne sera autorisé à faire commencer les travaux qu'après le dépôt des pièces exigées. Retour au service.

4° - Installation d'une friterie 190 rue Pierre Legrand.

Avis favorable.

5° - Installation d'une friterie, 4 rue du Molinel

Cette installation comprend:

- a) la friterie proprement dite
- b) une partie en saillie sur la voie publique

Avis favorable de la Commission pour ce qui la concerne.-
Pour b transmis au service intéressé.

6° - Demandes d'autorisation de faire danser.

- a) 2 place Michelet
- b) 79 rue de la Monnaie
- c) 33 rue de Thumesnil

Ces trois demandes ont fait l'objet d'un rapport défavorable du Service Police. Dans ces conditions, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'instruire plus avant ces demandes.

7° - Aménagement d'une salle privée de spectacles, 95 rue Gustave Delory.

La Commission prend note d'une lettre adressée par M. Roussel Architecte. Retour au Service.

8° - Cinéac rue Faidherbe.-

Le Service de Police signale qu'il a reçu à plusieurs reprises des réclamations concernant l'affluence à certaines heures des spectateurs dans les promenoirs de ce cinéma. Le Service interviendra auprès de la Direction.

9° - Vérification des installations électriques des Cinémas.

La Commission prend note d'une information fournie par le Service. M. Arquembourg communiquera le texte des règlements qui entreront prochainement en vigueur.

10° - Une sous commission a visité le 31 août le cinéma Lille-Actualités, rue des Ponts de Comines, nouvellement aménagé. L'installation parfaite est entièrement conforme aux règlements en vigueur.

Avis favorable au permis d'autorisation d'ouverture.

Le secrétaire,
M. LASANTE

Soumis à M. l'adjoint Domsin
le 10 Septembre 1939

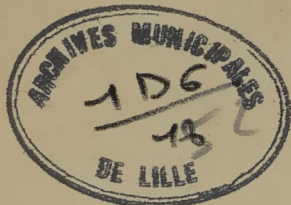
Vu - L. Domsin

Conseil d'Administration

Union du 5 FEV 1940
M. PLANOUR

Deuxième Direction

Service des Bâtiments



COMMISSION de SECURITE

Séance du 23 Janvier 1940



M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le Mardi 23 Janvier 1940, à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. l'Adjoint DOMPSIN.

Etaient présents: M.M. DOMPSIN, adjoint au Maire;
BOUR, conseiller municipal;
MARTIN, conseiller municipal;
LELEU, capitaine commandant le Corps
des Sapeurs Pompiers;
BAUER, lieutenant au Corps des Sapeurs-
Pompiers;
LEFEBVRE, chef des Services Administra-
tifs de la 2ème Direction;
HOF, chef du Service des Bâtiments,
par intérim, remplaçant M. Fauvet;

excusés : M.M. ARQUEMBOURG, ingénieur;
BONNEVILLE, conseiller de Préfecture;
CRAMETTE, conseiller prud'homme;
VAN DE PUTTE, négociant.

1°- Procès-verbal de la réunion du 1er Septembre 1939.

Adopté sans observations.

2°- Installation d'une friterie, 2 rue des Tanneurs.

Mme Grincourt a sollicité l'autorisation d'installer une friterie dans son établissement. Il lui a été demandé de parfaire son installation pour la rendre conforme aux exigences du Code des Arrêtés Municipaux. Les travaux sont en cours d'exécution.

Avis favorable de la Commission pour la délivrance du permis d'ouverture dès la terminaison des travaux.

3°- Friterie 7 square Jussieu. Information.

M. le Conseiller Bour avait été chargé d'examiner si l'installation existante présentait la sécurité désirable. M. Bour ayant donné tous apaisements, la Commission est d'avis de délivrer à M. Mahieu le permis d'ouverture de sa friterie.

3°- Institut Diderot. Lutte contre l'incendie.

M. Camus, directeur de l'Institut Diderot, par lettre du 4 Mai 1939, signalait qu'il y avait "quelques réserves à faire concernant

...

les combles". La Commission prend acte des observations de M. Alleman, architecte et des informations complémentaires données par M. le Capitaine Leleu. Elle décide de classer cette affaire, les dispositions prises pour la lutte contre l'incendie à l'Institut Diderot étant reconnues satisfaisantes.

4°- Bâtiments communaux - Lutte contre l'incendie.

La Commission prend connaissance de la liste des extincteurs placés dans les divers bâtiments communaux. Sur les 283 que possède la Ville, 30 sont inutilisables et 70 sont d'une capacité de 5 l.5, modèle ancien qu'il convient de réformer.

Avis favorable est donné au remplacement des 100 appareils réformés par 60 appareils neufs d'une capacité supérieure (6 litres ou 10 litres). La Ville posséderait ainsi 240 appareils qui devraient être plus judicieusement répartis dans les bâtiments. M. le Capitaine Leleu se chargerait d'indiquer la nouvelle répartition.

De plus, la Commission, après les observations de M. l'Adjoint Domsin, de M. le Conseiller Martin, de M.M. Leleu et Bauer, reconnaissant la nécessité de maintenir en excellent état de fonctionnement tous les appareils en service, propose de passer un contrat en ce sens avec une maison spécialisée. Elle estime nécessaire toutefois de faire procéder par l'Association des Industriels, à une visite préalable des appareils non réformés.

Rapport adopté et envoyé à l'Administration.

5°- Sécurité dans les cinémas.

La Commission adopte un projet de lettre à envoyer aux directeurs des cinémas: Caméo, Rexy, Eden, Familia, Capitole, La Mauricienne, qui ont été visités par la Commission de Sécurité, pour leur demander quelles suites ont été données aux demandes de travaux en vue d'augmenter la sécurité de leurs salles respectives.

Sur proposition de M. l'Adjoint Domsin et de M.M. Leleu et Bauer, la Commission estime qu'il y a lieu de continuer la visite détaillée de toutes les salles de spectacle au point de vue sécurité. Elle nomme à cet effet une sous-commission de trois membres M.M. le Conseiller Martin, Leleu et Bauer, qu'elle charge de procéder à ces visites et rapporter au fur et à mesure devant la Commission de Sécurité.

Puis il est procédé à des échanges de vues sur la suite donnée par les différents directeurs de spectacles aux modifications à apporter à l'installation électrique des salles d'après le rapport annuel de l'Association des Industriels du Nord de la France. La Commission décide de demander aux intéressés, quelque temps après la transmission du rapport qui leur est adressé directement par l'Association, quelles mesures ils ont prises ou comptent prendre pour mettre au point leur installation électrique.

6°- Cinéma Rex, rue Mattéotti.

M. Verhoye s'est entièrement conformé aux indications qui lui ont été données pour parfaire son installation. Celle-ci est maintenant complètement réalisée.

Avis favorable de la Commission pour l'octroi du permis d'ouverture.

7°- Cinéma Vog, rue Mourmant.

M. Récq a été invité, lors d'une visite avant l'ouverture provisoire du cinéma "Vog" rue Mourmant, à compléter son installation qui est présentement terminée, sauf en ce qui concerne le passage sur le courant de secours qui serait en état pour fin janvier.

La Commission est d'avis de délivrer le permis d'ouverture dès la constatation de l'exécution de ce dernier travail.

Réunion commencée à 15 heures, terminée à 16 heures.

Hôtel de Ville le 25 Janvier 1940.

signé : HOF

Procès-verbal soumis à M. l'Adjoint Domsin.
Le 25 Janvier 1940.

VU.
signé : Louis DOMPSIN

Soumis à M. le Secrétaire Général.
Le 31 Janvier 1940.

signé : LEFEBVRE.



SOUS COMMISSION DE SECURITE

Deuxième Direction
Service des Bâtiments

Réunion du 27 Février 1940

MM. les Membres de la Sous-Commission de Sécurité, chargée de visiter les salles cinématographiques, se sont réunis le Mardi 27 Février 1940 à dix heures.



Étaient présents : MM. Philippe Martin, Conseiller Martin
Leleu, Capitaine Commandant le Corps des
Sapeurs Pompiers
Bouthillier, Commissaire de Police, Commandant
des Gardiens de la Paix
Bauer, Lieutenant au Corps des Sapeurs Pompiers

Cinéma des Familles, 180 rue des Bois Blancs.

L'établissement est fermé depuis la mobilisation.
L'exploitant a quitté la maison.

Cinéma des Bois Blancs. 4 rue Canrobert.

Les installations de cette salle sont nettement défectueuses.

Le matériel est très usagé. Etat général mauvais, une réfection complète s'impose.

Provisoirement, afin d'augmenter dans la mesure du possible la sécurité des spectateurs, il y aurait lieu d'apporter d'urgence les modifications suivantes :

- 1° Suppression de quelques rangs de strapontins, ce qui permettrait l'utilisation de la deuxième porte de secours située au fond de la salle.
- 2° Modification du sens d'ouverture de la porte d'entrée (vers l'extérieur)
- 3° Installation d'un éclairage de secours, inexistant actuellement.
- 4° Signalisation lumineuse des différentes issues de la salle.
- 5° Réfection des strapontins dont le siège ne se relève pas automatiquement.
- 6° Branchement du tuyau d'incendie sur la bouche d'eau (vérification des tuyaux)
- 7° Présence permanente de siphons d'eau de seltz dans la cabine de projection.

Sud Cinéma.- 66 rue Balzac.

L'état général de ce cinéma comme celui du précédent, est mauvais, et ne présente aucune sécurité pour les spectateurs.

Certaines modifications indispensables devront être apportées dans le plus bref délai.

1° Tous les extincteurs sont en mauvais état. Les remplacer et les faire vérifier régulièrement.

2° Augmenter la puissance de l'éclairage de secours notoirement insuffisant.

3° Installer une signalisation lumineuse, des différentes issues de la salle au moyen de lampes teintées en bleu.

4° Supprimer les tentures et rideaux non ignifugés.

5° Modifier le sens d'ouverture de la porte située vers la rue de Bel Air (vers l'extérieur)

6° Supprimer le seuil de cette porte de secours.

Réunion commencée à 10 heures
terminée à 11 heures 45.

Commission de Sécurité
Réunion du 3 Avril 1940

La Commission de Sécurité, après avoir pris connaissance du procès verbal de la visite faite par MM. les Membres de la Sous-Commission, est d'avis qu'une lettre soit adressée aux Propriétaires du "Cinéma des Bois Blancs" et du "Sud Cinéma" afin de les inviter à apporter aux installations les modifications reconnues indispensables par la Sous-Commission.

Vu
L'Adjoint au Maire,
Président de la Commission
de Sécurité,

signé: L.DOMPSIN,



Sous-Commission de Sécurité

Réunion du 28 Février 1940



M.M. les Membres de la Sous-Commission de Sécurité se sont réunis le Mercredi 28 Février 1940 à quinze heures.

Etaient présents : M.M. Bouthillier, Commissaire de Police, commandant des Gardiens de la Paix
Leleu, Capitaine commandant le corps des Sapeurs-Pompiers,
Bauer, Lieutenant au corps des Sapeurs-Pompiers,

Excusé : M. Philippe Martin, Conseiller municipal.

Cinéma Rex, rue Matteotti 7.

Le permis d'ouverture de cette salle nouvellement transformée a été délivré le 17 Février 1940. Ce cinéma présente toutes garanties au point de vue sécurité.

Orphéon Cinéma, 151 rue Pierre Legrand.

L'installation n'est pas satisfaisante. Il y aurait lieu d'améliorer sensiblement la sécurité, en faisant exécuter certains travaux indispensables à savoir :

- 1° augmenter la puissance de l'éclairage de secours nettement insuffisant;
- 2° installer une signalisation lumineuse des différentes issues de la salle au moyen de lampes teintées en bleu;
- 3° supprimer les très nombreuses tentures non ignifugées garnissant les murs;
- 4° supprimer deux rangées de 5 fauteuils qui gênent l'accès de la porte de sortie de secours à droite de l'écran;
- 5° dans la cabine de projection, installer :
 - a) un secours en eau au moyen de pommes d'arrosoir placées au-dessus de chaque appareil;
 - b) trois siphons d'eau de Seltz à proximité des appareils;

c) une fermeture automatique des volets de projection en cas d'échauffement anormal de la cabine.

Réunion commencée à 15 heures, terminée à 16 heures 30.

Commission de Sécurité

Réunion du 3 Avril 1940

La Commission de Sécurité, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la visite faite par M.M. les Membres de la Sous-Commission, est d'avis qu'une lettre soit adressée au propriétaire de "l'Orphéon-Cinéma" afin de l'inviter à apporter aux installations les modifications reconnues indispensables par la Sous-Commission.

Vu,
L'Adjoint au Maire,
Président de la Commission de Sécurité,
L. DOMPSIN.

MM. les Membres de la Sous-Commission de Sécurité chargée de visiter les Salles Cinématographiques se sont réunis :

A - Le Lundi 18 Mars 1940.



Étaient présents : MM. Philippe Martin, conseiller municipal
Leleu, capitaine, commandant le corps
des sapeurs-pompiers
Bauer, lieutenant au corps des sapeurs-
pompiers
Dorchies, directeur du Laboratoire
Municipal.

Selosse, 13 place Louise de Bettignies.

Ce cinéma compte 250 places, au rez de chaussée. Pas de balcon. Il existe 2 sorties, une en façade de 1m20 de largeur, l'autre de 0m60 donnant sur un couloir au fond de la salle. (La première ne s'ouvre pas vers l'extérieur).

L'accès de la seconde se fait au moyen de deux marches qu'il serait nécessaire de remplacer par un plan incliné.

A signaler : l'inexistence d'un éclairage de secours (1 bec de gaz en veilleuse) et de la signalisation lumineuse des sorties de secours.

Les strapontins ne se relèvent pas, automatiquement. Le Directeur les fera démonter. Le poste de secours en eau est à déplacer et à installer près du comptoir à l'entrée.

Une chambre du premier étage sert de cabine de projection.

Elle n'est pas isolée, un entourage en tôle est en cours de montage, absence de volets métalliques, d'extincteurs.

Le bobinage des films se fait dans le même local, et il n'existe pas d'armoire métallique pour films.

Enfin il est à signaler que le deuxième étage est occupé par des locataires. Le seul escalier d'évacuation passe près de la cabine.

Casino, 21 rue de la Bourse.

Rien à signaler.

Omnia Pathé, 9 rue Esquermoise.

Rien à signaler.

Cinéac, 12 rue Faidherbe.

Rien à signaler.

B - Le Jeudi 21 Mars.

Etaient présents : MM. Martin, Leleu, Dorchies.

Excusés : MM. Bauer, Bouthillier.

1°- Palace Cinéma, 18 bis rue d'Iéna.

La cabine est en cours de transformations. Pour le reste rien à signaler.

2°- Mondial Cinéma, 88 rue Racine.

Les strapontins ne se relèvent pas automatiquement.
Absence de syphons d'eau de Seltz et de bac à eau dans la cabine.

3°- Cinéma du foyer J.O.C. 36 bis rue d'Eylau.

Dans la cabine il n'y a pas de bac à eau susceptible de recevoir une bobine. Les syphons sont vides.

De plus les opérateurs fument, à interdire.

C - Mardi 26 Mars 1940.

Présents : MM. Martin, Leleu, Dorchies.

Excusés : MM. Bauer, Bouthillier.

1°- Union, 147 rue d'Arras.

La cabine de projection va être transformée et sera indépendante de la salle. (Les bacs en tôle seront en place cette semaine).

2°- Mourmant Cinéma, I rue Mourmant.

Rien à signaler.

D - Vendredi 29 Mars 1940.

Présents : MM. Martin, Leleu, Dorchies

Excusés : MM. Bauer, Bouthillier.

1°- Etoile Cinéma, 26 rue des Augustins.

Absence a) d'éclairage de secours
b) de syphons d'eau de Seltz
c) de bacs en tôle
d) de volets automatiques.

Les extincteurs devront être vérifiés.

2°- Pax Cinéma, 11 bis rue Voltaire.

Manque de bacs en tôle.

3° - La Mauricienne, 24 rue Véronèse -

Il manque a) des syphons d'eau de seltz; b) des volets automatiques; c) des pommes d'arrosage au-dessus de chaque appareil; d) des bacs en tôle; e) une armoire métallique pour films.

4° - Fives-Palace, 39 rue Rabelais -

Pas de pommes d'arrosage, pas de bacs en tôle.

5° - Variétés Fivoises, 2 rue de Bouvines.

Ni volets métalliques, ni pommes d'arrosage, ni bacs en tôle.

Hôtel de Ville le 2 Avril 1940.

COMMISSION de SECURITE
Réunion du 3 Avril 1940

La Commission de Sécurité, après avoir pris connaissance du procès-verbal des visites faites par M.M. les membres de la Sous-Commission :

- 1° - prend acte qu'au "Palace Cinéma" et au "Cinéma de l'Union", la transformation des cabines de projection est soit en cours d'exécution, soit en projet;
- 2° - est d'avis qu'une lettre soit adressée aux propriétaires de "Mondial-Cinéma", du "Cinéma du Foyer J.O.C.", de "l'Etoile-Cinéma", de "Pax-Cinéma", de "la Mauricienne", de "Fives-Palace", des "Variétés Fivoises", afin de les inviter à apporter aux installations les modifications reconnues indispensables par la Sous-Commission;
- 3° - constate que le "Seloosse-Cinéma" est installé dans des conditions telles qu'il constitue un danger permanent pour la sécurité du public qui le fréquente et pour les personnes occupant les logements du 2ème étage - La Commission est d'avis qu'une lettre soit adressée au propriétaire, pour lui signaler que son Etablissement, dans les conditions actuelles d'exploitation, ne répond aucunement aux dispositions réglementaires d'installation des cinémas et pour lui demander de faire connaître, dans le moindre délai, ce qu'il compte faire pour satisfaire à ces dispositions.

La Commission estime en outre que dans le cas où le propriétaire n'accepterait pas, ou se trouverait dans l'impossibilité d'apporter à son établissement les transformations indispensables, la question devrait alors être soumise à l'examen du Service du Contentieux pour mesures à proposer.

Vu :
L'Adjoint au Maire,
Président de la Commission de Sécurité,
L. DOMPSIN.



Commission de Sécurité

Séance du 3 Avril 1940



M.M. les Membres de la Commission de Sécurité se sont réunis le mercredi 3 Avril 1940, à 15 heures, à l'Hôtel de Ville .

Présents : M.M. Arquembourg, Ingénieur
Bauer, commerçant
Van de Putte, négociant
Fauvet, Ingénieur, chef du service des Bâtiments
Lemoine, Ingénieur, Chef intérimaire du Service des Eaux
Lefebvre, Chef des Services Administratifs de la 2ème Direction
Dorchies, Directeur du Laboratoire municipal
Leleu, Capitaine, Commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers

Excusé : M.M. Domsin, Adjoint au Maire
Bouthillier, Commissaire de police, chef des gardiens de la paix.

1° - Procès-verbal de la réunion du 23 Janvier 1940.

Adopté sans observations.

2° - Installation d'un établissement d'attractions et de jeux d'adresse, 24 bis rue Esquermoise.

Une demande avait été faite par M. Hirsch en vue de l'installation d'un cinéma dans cet immeuble, mais M. Bacherich, le propriétaire, a fait connaître à M. l'adjoint Domsin que les pourparlers en suspens, pour l'installation de ce cinéma étaient abandonnés.

M. G.H.Pellerin, 9 avenue Albert Ier à La Madeleine demande maintenant à transférer au 24 bis rue Esquermoise les attractions et jeux d'adresse qui se trouvaient, avant les hostilités, dans le sous-sol du hall du Grand Echo, Grand'Place. M.G.H. Pellerin a obtenu de M. le Préfet, à la date du 20 Février 1940, l'autorisation dont la délivrance est prévue par le Décret du 9 Septembre 1939 sur la création ou l'extension des établissements industriels ou artisanaux.

Après avoir pris connaissance des plans et de la nomenclature des jeux à transférer, la Commission décide de se réunir sur

place le samedi 6 Avril 1940 à II heures.

2° - Visite d'établissements cinématographiques par la Sous-Commission, le 27 Février 1940.

La Commission de sécurité, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la visite faite par M.M. les Membres de la Sous-Commission est d'avis qu'une lettre soit adressée aux propriétaires du "Cinéma des Bois Blancs" et du "Sud-Cinéma" afin de les inviter à apporter aux installations les modifications reconnues indispensables par la Sous-Commission.

3° - Visite d'établissements cinématographiques par la Sous-Commission, le 28 Février 1940.

La Commission de Sécurité après avoir pris connaissance du procès-verbal de la visite faite par M.M. les Membres de la Sous-Commission, est d'avis qu'une lettre soit adressée au propriétaire de "l'Orphéon - Cinéma" afin de l'inviter à apporter aux installations, les modifications reconnues indispensables par la Sous-Commission.

4° - Visite d'établissement cinématographiques par la Sous-Commission les 18, 21, 26, 29 Mars 1940.

La Commission de sécurité, après avoir pris connaissance du procès-verbal des visites faites par M.M. les Membres de la Sous-Commission: 1° - prend acte qu'au "Palace-Cinéma" et au "Cinéma de l'Union" la transformation des cabines de projection est soit en cours d'exécution, soit en projet; 2° est d'avis qu'une lettre soit adressée aux propriétaires de "Mondial-Cinéma", du "Cinéma du Foyer J.O.C.", de "l'Etoile - Cinéma", de "Pax-Cinéma", de la "Mauricienne" de "Fives-Palace", des "Variétés Fivoises", afin de les inviter à apporter aux installations les modifications reconnues indispensables par la Sous-Commission; 3° constate que le "Seloosse-Cinéma" est installé dans des conditions telles qu'il constitue un danger permanent pour la sécurité du public qui le fréquente et pour les personnes occupant les logements du deuxième étage. La Commission est d'avis qu'une lettre soit adressée au propriétaire pour lui signaler que son établissement, dans les conditions actuelles d'exploitation, ne répond aucunement aux dispositions réglementaires d'installation de cinémas et pour lui demander de faire connaître dans le moindre délai, ce qu'il compte faire pour satisfaire à ces dispositions.

La Commission estime en outre que dans le cas où le propriétaire n'accepterait pas, ou se trouverait dans l'impossibilité d'apporter à son établissement les transformations indispensables, la question devrait alors être soumise à l'examen du service du Contentieux pour mesures à proposer.

Réunion commencée à 15 heures
terminée à 17 heures

Hôtel de Ville le 8 Avril 1940

Le Secrétaire
O. FAUVET.

VU

L'Adjoint au Maire
Président de la Commission de Sécurité,
L. DOMPSIN.



Deuxième Direction
Service des Bâtiments

COMMISSION DE SECURITE

Séance du 6 avril 1940

Conformément à la décision qu'ils avaient prise le 3 avril 1940, M.M. les membres de la Commission de Sécurité se sont réunis, 24 bis rue Esquermoise, le samedi 6 avril 1940, à II heures, sous la présidence de M. l'adjoint Domsin.

Présents: M.M. Domsin, adjoint au maire,
Fauvet, ingénieur, chef du Service des Bâtiments,
Lemoine, ingénieur, chef intérimaire du Service des Eaux,
Lefebvre, chef des Services Administratifs de la 2ème direction,
Dorchies, directeur du Laboratoire Municipal,
Leleu, capitaine, commandant le corps des Sapeurs-pompiers.

Excusés: M.M. Arquembourg, ingénieur,
Bauer, commerçant,
Van de Putte, négociant,
Bouthillier, commissaire de police, chef des Gardiens de la paix.

Assistait à la visite: M. G H Pellerin, pétitionnaire.

La Commission de Sécurité a procédé à la visite de l'établissement.

La surface des locaux du rez-de-chaussée est d'environ 400m² et celle des locaux de l'étage d'environ 160 m².

L'immeuble a deux issues vers l'extérieur, une rue Esquermoise, et l'autre rue du Curé Saint-Etienne. Ces issues ont ensemble une largeur de 2 m 87.

Le règlement stipule que la largeur des dégagements sera calculée à raison de 0m80 pour cent personnes.

Dans ces conditions, le nombre total de personnes qui pourront être acceptées dans l'établissement au rez-de-chaussée et à l'étage ne devra pas dépasser 350. La salle de l'étage n'étant desservie que par un seul escalier ne devra jamais recevoir plus de 100 personnes.

La Commission de Sécurité a estimé en outre que M. G.H. Pellerin devra observer les prescriptions ci-après:

I°- Toutes les sorties vers l'extérieur auront 1m40 de largeur minimum et devront s'ouvrir dans le sens de la sortie. Toutefois, les deux portes sur rues qui s'ouvrent intérieurement pourront être conservées dans leur état actuel à la condition d'être solidement immobilisées dans la position ouverte pendant tout le temps où le public séjournera dans l'établissement.



Les diverses sorties vers l'extérieur devront porter l'indication très apparente " Sortie" et être éclairées par des lampes de l'éclairage de sécurité.

2°- Les baies sans issues sont à signaler par une inscription " Sans issue". Les portes de ces baies doivent s'ouvrir dans le sens opposé à la direction de sortie du public. Il sera du reste indiqué de les fermer à clé.

3°- Un éclairage de secours est à installer, mais comme il s'agit, dans le cas présent d'un établissement de 3ème catégorie dans lequel il n'y a pas d'appareil cinématographique, l'éclairage de secours pourra être réalisé à l'aide de lampes à huile végétale.

4°- Des extincteurs d'incendie devront être judicieusement répartis dans l'établissement.

5°- Deux ou trois urinoirs supplémentaires sont à installer dans la courette.

+
+ +

La Commission de Sécurité ou la Sous-Commission procèdera avant l'ouverture de l'établissement, à la visite des installations.

Réunion commencée à II heures, terminée à midi.

Hôtel de Ville le 8 avril 1940
Le Secrétaire,
signé: FAUVET.

Vu
l'Adjoint au Maire,
Président de la Commission de Sécurité
signé: DOMPSIN.